

Compte-rendu des assemblées générales de Technistub

L'association Technistub tenait deux assemblées générales le vendredi 4 Avril 2014.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) a pour but de présenter les nouveaux statuts de l'association et de les soumettre au vote des membres de Technistub. L'assemblée générale ordinaire (AGO) qui se déroule ensuite a pour but de présenter le rapport moral, le bilan d'activité, le rapport financier pour l'année 2013 ainsi que le projet d'orientation pour 2014 et 2015.

Table des matières

Assemblée générale extraordinaire (AGE) de Technistub.....	4
Modification des statuts.....	4
Vote.....	4
Assemblée générale ordinaire (AGO) de Technistub.....	5
Bilan moral & d'activité.....	5
Vote.....	6
Rapport financier.....	6
Vote.....	6
Renouvellement du CA.....	6
Candidatures.....	6
Vote.....	6
Projet d'orientation 2014/2015.....	7
Le futur, nos valeurs.....	7

FK demande pourquoi distinguer 2 structures ?.....	8
JJ demande si le but est de faire du project management et du consulting ?.....	8
FK demande qui incarne Technistub PRO ?.....	8
Yann KERDILES (YK) demande pourquoi ne pas avoir seulement une enseigne ?.....	8
Axel IMBERT (AI) demande quelle sera la forme juridique de la structure pro ?.....	8
Mathieu STRITMATTER (MS) demande s’il n’y a pas un risque de concurrence entre les deux structures ?.....	8
Nicolas Fanton (NF) demande ce qu’il en est du matériel et comment on le gère ?.....	8
Débats.....	9
JJ demande si les structures sont superposées ou côte à côte ?.....	9
Daniel BAUMGARTNER (DB) demande quelle sera la forme juridique de Technistub PRO ? Il suggère une SCIC.....	9
Présentation de Technistub PRO et de son logo.....	9
Exemples de projets.....	9
CETA.....	10
Mulhouse 100%.....	10
Unlock the AIR.....	10
Appel à projet.....	10
Formations.....	10
Locaux.....	10
FK demande le budget au mètre carré ?.....	11
Rénovation outillage.....	11
Événements.....	11
Projets 2014.....	11

 Technistub, Compte-rendu AG, Avril 2014

Bulletin d'adhésion.....	11
Tarifs d'accès aux machines.....	12
Budget 2014/2015.....	12
Vote du projet d'orientation.....	12
Clôture de l'AG.....	12
Annexes (présentations).....	12

Assemblée générale extraordinaire (AGE) de Technistub

Modification des statuts

Emmanuel Laurent (EL) explique pourquoi de nouveaux statuts sont proposés.

La communauté des makers de Technistub grandit et des activités, toutes plus variées et riches les unes que les autres, sont amorcées. Au travers de diverses soirées de travail collectif et d'échanges informels, vous avez pu exprimer vos envies et proposer vos contributions pour développer les activités de l'association. Il apparaît maintenant nécessaire de faire évoluer l'association, tant dans son fonctionnement que dans ses projets et objectifs futurs. La modification principale est d'élargir une direction réduite à 2 personnes à un CA de 3 à 10 membres.

Un groupe de 9 personnes s'est rencontré régulièrement pour travailler à ce projet.

Thierry Adloff (TA) présente les nouveaux statuts en montrant les différences avec les statuts en vigueur actuellement. En particulier :

- Le siège social est déplacé à l'atelier (130 rue de la mer rouge, 68200 Mulhouse).
- Les membres mineurs doivent présenter une autorisation parentale.
- Les demandes d'adhésion doivent être écrites (un bulletin d'adhésion a été préparé).
- Perte de la qualité de membre : Le CA peut désormais exclure immédiatement un membre. La décision est ensuite ratifiée en assemblée générale.
- Une AGO peut être convoquée sur demande d'au moins un quart des membres.
- La direction à deux personnes (président + trésorier/secrétaire) évolue en conseil d'administration (CA) de 3 à 10 membres avec au moins un président, un trésorier et un secrétaire.

Une question est soulevée par Johnathan JUDE (JJ) concernant l'accueil des mineurs et la responsabilité de Technistub. La direction répond que ce n'est pas une question devant être traitée dans les statuts qui disent seulement quoi faire mais pas comment. Ce sera le but du règlement intérieur. Celui-ci n'est pas encore finalisé mais en substance, dans la mesure où les mineurs doivent être encadrés, on ne mettra en place une activité que si l'encadrement est suffisant.

Vote

Les nouveaux statuts sont soumis au vote des membres actifs. Le quorum s'élève à 19. 24 votes sont exprimés.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité !

Assemblée générale ordinaire (AGO) de Technistub

Bilan moral & d'activité

EL présente le rapport moral et le bilan d'activité de Technistub pour 2013 pour montrer que l'association a bien mené des actions en accord avec son objet et ses buts.

Les éléments de la présentation sont disponibles en annexe de ce compte-rendu.

Lors des explications sur la différence entre les membres actifs et les membres utilisateurs, Thiébaud ZELLER (TZ) demande comment on décide de la qualité de membre actif ou utilisateur ?

EL et TA citent les statuts (art. 7) :

« Toute personne souhaitant devenir membre usager doit présenter une demande orale au conseil d'administration. Le candidat acquiert la qualité de membre usager dès le paiement de la cotisation. Toute personne souhaitant devenir membre actif doit être membre usager depuis au moins 3 mois. Elle doit présenter une demande écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également proposer à un membre usager de devenir membre actif. Le candidat acquiert la qualité de membre actif dès l'accord du conseil d'administration et le paiement de la cotisation. »

Les points abordés sont :

- Qui sommes-nous ?
- Fonctionnement de l'association (membres actifs/utilisateurs) ;
- activités courantes ;
- actions publiques marquantes ;
- projets avec structures externes ;
- locaux ;
- appel à projet « Fablabs 2013 » du gouvernement ;
- revue de presse ;
- remerciements (en particulier : Martine Zussy, Jean Rottner et Stephane Muzika).

JJ demande s'il y a des échanges ou des projets d'échanges avec des fablabs aux alentours, Alsace, Allemagne, Suisse, etc.

Il n'y a pas de coopération à proprement parler même s'il est admis que nous gagnerions à contacter certains voisins, leur rendre visite et/ou les inviter. Il y a tout de même eu quelques projets isolés avec AV-lab à Strasbourg ou Hackgyver à Belfort. Lors des discussions différents lieux sont cités :

- Fablab Genève
- Fablab Pratteln
- Stellwerk Basel
- „Activ Müller“ ?
- Projet de Fablab près de Colmar (MJC Cheval Blanc à Wintzenheim)
- La fabrique, Strasbourg
- Autres fablabs/hackerspace/makerspaces à Nancy, Metz, Dijon, Dole, Besançon, etc.

Stephane LABORDE (SL) rappelle que Technistub suit et participe aussi à des groupes tels que fablabs-fr (<http://imaginationforpeople.org/en/group/fablab-fr/>) et interfabs (<http://www.interfabs.fr/>).

Vote

Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité (24 voix).

Rapport financier

TA présente et détaille les finances de Technistub : compte de résultat, comptabilité analytique et bilan.. Les documents présentés lors de l'AGO sont également joints en annexe.

Vote

Le rapport financier est adopté à l'unanimité (24 voix).

Renouvellement du CA

Candidatures

Conformément aux statuts, chaque membre de Technistub pouvait présenter une candidature au CA, deux semaines avant l'AGO. Quatre candidatures ont été enregistrées.

Par ordre alphabétique :

- ADLOFF Thierry (sortant)

- CHEVALIER Martial
- LABORDE Stephane
- LAURENT Emmanuel (sortant)

Vote

Chacun des quatre candidats au CA est élu à l'unanimité (24 voies).

Projet d'orientation 2014/2015

Le président présente le projet d'orientation pour les 2-3 ans à venir. Il précise que ce projet est issu de discussions régulières avec un groupe restreint de personnes ayant été sollicitées et ayant souhaité participer. Ce groupe (baptisé « core ») comprend 9 personnes :

- Thierry ADLOFF
- Daniel BAUMGARTNER
- Martial CHEVALIER
- Jean-Bernard GUIOT
- Axel Imbert
- Stéphane LABORDE
- Emmanuel LAURENT
- Gwen MESSE
- Bertrand SIMON

Le futur, nos valeurs

EL présente une carte heuristique avec les valeurs de Technistub en 4 branches : Apprendre, Créer, Partager et Communauté.

TZ trouve que ce serait plus clair avec Valeurs, Objectif et Moyens. François KORMANN (FK) juge que cela dépend et que pour vraiment se prononcer, il faut se plonger en détails. Il ajoute que ce genre de carte est très difficile à modifier.

EL présente ensuite un « schéma en patates » avec l'environnement et le positionnement de Technistub et notamment la séparation entre Technistub, l'association actuelle et « Pro Technistub » (nom provisoire).

Cette structure pro vise :

- à appuyer des démarches d'innovation auprès d'entreprises, notamment des petites entreprises et des artisans ;
- à intervenir sur de nouvelles approches éducatives (en particulier en lien avec l'UHA et l'école des beaux arts & design) ;
- à interagir fortement avec le Territoire Mulhousien (actions avec la ville et les citoyens)

Pro technistub entretiendra une communauté de professionnels et de porteurs de projet avec un lieu d'échange et de travail (similaire dans son fonctionnement à la communauté actuelle de Technistub). Cette structure échangera avec Technistub, sa communauté et les compétences de ses membres.

FK demande pourquoi distinguer 2 structures ?

Le CA répond que cela aurait pu être une seule structure. C'est ce qui était prévu au départ mais après beaucoup de discussions, il a été décidé de séparer les deux structures en raison (principalement) d'objectifs différents, d'engagement et de risque (responsabilité). Technistub est composé de bénévoles, il est donc difficile de s'engager sur un contrat à cause des contraintes de ses membres/bénévoles. Cela pose aussi des contraintes légales et de responsabilité.

JJ demande si le but est de faire du project management et du consulting ?

En un mot : oui... Si besoin de contrat, il est préférable de s'appuyer sur une structure professionnelle.

FK demande qui incarne Technistub PRO ?

Seulement Emmanuel LAURENT pour le moment.

Yann Kerdiles (YK) demande pourquoi ne pas avoir seulement une enseigne ?

YK estime aussi qu'il y a un problème de visibilité s'il y a deux enseignes.

EL répond que la séparation en deux structures permet de préparer deux communications différentes pour les deux structures. On peut aussi séparer les risques (risque économique, risque EHS, etc). Avec cette séparation, on veut que chacune des deux structures soit indépendante de l'autre et qu'en cas de problème avec l'une ou l'autre des structures, l'impact sur l'autre structure soit le plus limité possible.

Bertrand SIMON (BS) ajoute que les deux structures existent déjà dans la mesure où EL exécute déjà des missions en son nom. Il s'agit de rationaliser les interactions entre les deux structures et clarifier quelle structure propose quoi.

L'association Technistub peut toujours travailler avec d'autres associations ou autres clients acceptant de ne pas pouvoir bénéficier d'engagements fermes en terme de délais par exemple. Bien entendu l'une ou l'autre des 2 structures pourra aiguiller un « client » potentiel vers l'autre structure le cas échéant.

Axel IMBERT (AI) demande quelle sera la forme juridique de la structure pro ?

EL répond que cela n'est pas encore déterminé.

Mathieu STRITMATTER (MS) demande s'il n'y a pas un risque de concurrence entre les deux structures ?

Cela sera défini par un contrat entre les deux structures.

Nicolas Fanton (NF) demande ce qu'il en est du matériel et comment on le gère ?

Pour le moment, certaines machines appartiennent à EL et d'autres à Technistub. La séparation sera visible dans la comptabilité de chaque structure. Pour le moment, Il s'agit d'une connaissance collective non écrite.

Pour bien séparer la gestion des machines (notamment pour la facturation), les sessions et permanences d'ouverture pour l'association et la structure économique seront différentes.

Débats

A la suite de la présentation de Technistub PRO par EL, il y a eu pas mal de débats sans qu'il n'y ait forcément de questions formelles. Ce paragraphe tente de résumer ces débats.

Yvan WAGNER (YW) pense qu'il y a un bénéfice mutuel à avoir 2 structures notamment pour l'immobilisation des machines qui se trouve partagée. Chacune des structures peut aussi bénéficier de la réputation de l'autre.

TZ dit qu'il adhère aux valeurs de Technistub et qu'il faut un fablab à Mulhouse. Il précise qu'étant impliqué dans plusieurs structures locales (VP, CGPME Alsace, VP TIC Alsace pour CCIM, RhenaTIC, M2A), il est témoin de la volonté forte de M2A, des entreprises, de RhenaTIC, etc, d'avoir un fablab. Il dit qu'il faut aussi faire attention à ne pas se faire doubler et prendre garde à être LE fablab de Mulhouse et non UN fablab de Mulhouse. Pour cela, il pense que Technistub doit se professionnaliser ou avoir une branche professionnelle. Toujours selon TZ, il y a aujourd'hui un manque de visibilité auprès des entreprises. Technistub n'est pas prêt aujourd'hui à s'impliquer avec les entreprises. Le lien entre les deux structures est primordial car leurs succès ne peut se produire sans leur soutien mutuel.

BS précise que l'Université de Haute Alsace (UHA) s'implique auprès de Technistub aussi bien pour l'association que pour la future branche PRO. Pour lui, Technistub est un terrain fertile pour la partie PRO et la partie PRO protège l'association.

YK est d'accord et ajoute que l'intérêt est à double sens et que les makers (de l'association) bénéficieraient ainsi d'une structure pro qui permettrait de pérenniser des actions.

JJ demande si les structures sont superposées ou côte à côte ?

JJ pense que c'est mieux si c'est côte à côte avec des interactions entre les deux.

Le CA précise que les interactions seront mieux précisées lorsque la structure Portée par EL sera mieux établie.

Daniel BAUMGARTNER (DB) demande quelle sera la forme juridique de Technistub PRO ? Il suggère une SCIC.

EL répond que cela n'est pas encore déterminé. Toutes les options sont sur la table.

Présentation de Technistub PRO et de son logo.

La structure « Technistub PRO » a déjà été largement évoquée. EL présente un logo possible. Il a été proposé par Romuald Le Bris déjà auteur du logo de Technistub.

Des débats sur l'esthétique du logo s'ensuivent. Difficile de dégager un consensus.

Exemples de projets

EL montre des exemples de projets tels ceux que Technistub ou EL exécutent déjà ou qui montrent ce que Technistub peut/veut faire.

CETA

Projet d'amélioration de lignes de productions de tubes en plastique pour la CETA.

Mulhouse 100%

Projet de réalisation de diverses machines/structures/attractions/jeux pour la ville de Kingersheim autour du thème de l'énergie.

MS précise qu'il y a des points communs avec ce qu'il met en place avec les scouts.

Unlock the AIR

Des étudiants travaillent actuellement à un projet d'éolienne pour sensibiliser les jeunes à la production énergétique.

Appel à projet

Il y a un nouvel appel à projets pour le fond d'expérimentation pour la jeunesse. Le CA évaluera l'opportunité d'y répondre ou pas.

Formations

Les formations sont des actions à continuer, à développer et à systématiser. Il est notamment prévu de faire un cours d'électronique par JBG.

Locaux

Plusieurs pistes ont été évoquées et discutées :

- La friche industrielle de DMC

- La village industriel de la fonderie

Les deux solutions présentent des avantages et des inconvénients. Après beaucoup de discussions et de débats en interne (groupe « core »), la piste de la fonderie a été jugée plus adaptée.

Des rendez-vous fréquents d'EL avec la SERM permettent au dossier d'avancer. TZ aide dans les négociations avec la SERM.

Le projet KM0, porté par l'association Rhénatic (association d'entreprises des TIC), propose de regrouper des entreprises innovantes, des espaces de formation, des lieux de créativité pour favoriser la création d'emploi et de nouvelles activités. KM0 projette de s'installer sur le site et a clairement fait part de sa volonté d'avoir un fablab sur le lieu. Là encore, la séparation entre Technistub et Technistub pro est pertinente car les entreprises du projet km0 sont surtout intéressées par la partie pro même si elles ne réalisent pas forcément que les deux structures sont intimement liées et que l'une ne va pas sans l'autre.

EL montre des photos de l'extérieur et de l'intérieur du bâtiment 24 de la fonderie qui est pressenti pour Technistub.

FK demande le budget au mètre carré ?

Le chiffre précis est encore inconnu.

Technistub ne prévoit pas d'accès avant la fin d'année 2014. Un accès à l'automne paraît peu réaliste.

Rénovation outillage

Technistub a remis en état la grande machine CNC de Motoco. Il reste quelques petites choses à terminer mais le gros du travail est fait.

Événements

Les événements auxquels Technistub peut participer sont présentés. Il y a principalement les suivants :

- Festi-débat à Sewen (thème de cette année : les enfants du numérique)
- Open Bidouille camps
- Maker Faire Paris
- Fab10 (Barcelone)
- hackathon
- Startup week end de Mulhouse.

- Etc.

Plus de détails sont donnés dans les présentations en PJ.

Projets 2014

Les membres du CA ont présenté divers projet que Technistub pourra porter en 2014. Parmi eux :

- Un char pour le prochain carnaval de Mulhouse (Février 2015)
- Une course de caisse à savons
- Des ateliers à thèmes

Différentes propositions sont avancées pendant les débats et seront discutées au sein du CA.

Bulletin d'adhésion

TA présente le nouveau bulletin d'adhésion. Celui-ci est disponible au local de Technistub ou en téléchargement sur le site web de Technistub.

Il comprend plusieurs éléments classiques (informations de contact, etc), l'autorisation de droit à l'image.

Un rappel est également fait concernant le montant de la cotisation annuelle et la possibilité de faire des dons déductibles des impôts à hauteur de 66%.

Tarifs d'accès aux machines

Comme précisé précédemment, en raison du développement de Technistub il apparaît nécessaire de financer l'entretien, le renouvellement et les consommables pour les machines.

SL présente les tarifs d'accès aux machines de Technistub. La présentation est disponible en PJ.

Budget 2014/2015

TA a présenté le budget prévisionnel pour 2014 et 2015 en tenant compte d'un emménagement probable fin 2014.

Le détail est joint.

Vote du projet d'orientation

Le projet d'orientation est adopté à l'unanimité (24 votes).

Clôture de l'AG

L'assemblée générale est clôturée à 23h30. Le nouveau CA se réunira prochainement pour élire les différents postes et préparer un compte-rendu des assemblées générales.

Annexes (présentations)

Les documents joints en annexes sont les présentations préparées pour les assemblées générales du 04 Avril 2014.

Il s'agit des documents suivants :

1. l'invitation aux AG avec l'ordre du jour
2. Version finales des nouveaux statuts de l'association
3. présentation du rapport moral du président et bilan d'activité pour l'année 2013
4. présentation du rapport financier
5. les tarifs d'accès aux machines
6. la candidature au CA de S. Laborde
7. présentation du projet d'orientation 2014-1015
8. présentation des événements DIY 2014 pour lesquels il est potentiellement envisagé de participer ou d'organiser.
9. Le bulletin d'adhésion à l'association.



technistub

Invitation aux Assemblées Générales de l'association Technistub

Le 20 Mars 2014

Cher Membre, cher Ami(e)

La communauté des makers de Technistub grandit, et des activités toutes plus variées et riches les unes que les autres sont amorcées. Au travers de diverses soirées de travail collectif et d'échanges informels, vous avez pu exprimer vos envies et proposer vos contributions pour développer les activités de l'association. Il apparaît maintenant nécessaire de faire évoluer l'association, tant dans son fonctionnement que dans ses projets et objectifs futurs.

Venez et participez nombreux aux **Assemblées Générales !**

Le Vendredi 4 Avril 2014
au Carré des Association
100, avenue de Colmar - 68100 Mulhouse

19h00 Accueil et adhésion à l'association

20h00 Assemblée Générale Extraordinaire – Modification des statuts et vote

20h30 Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour définitif :

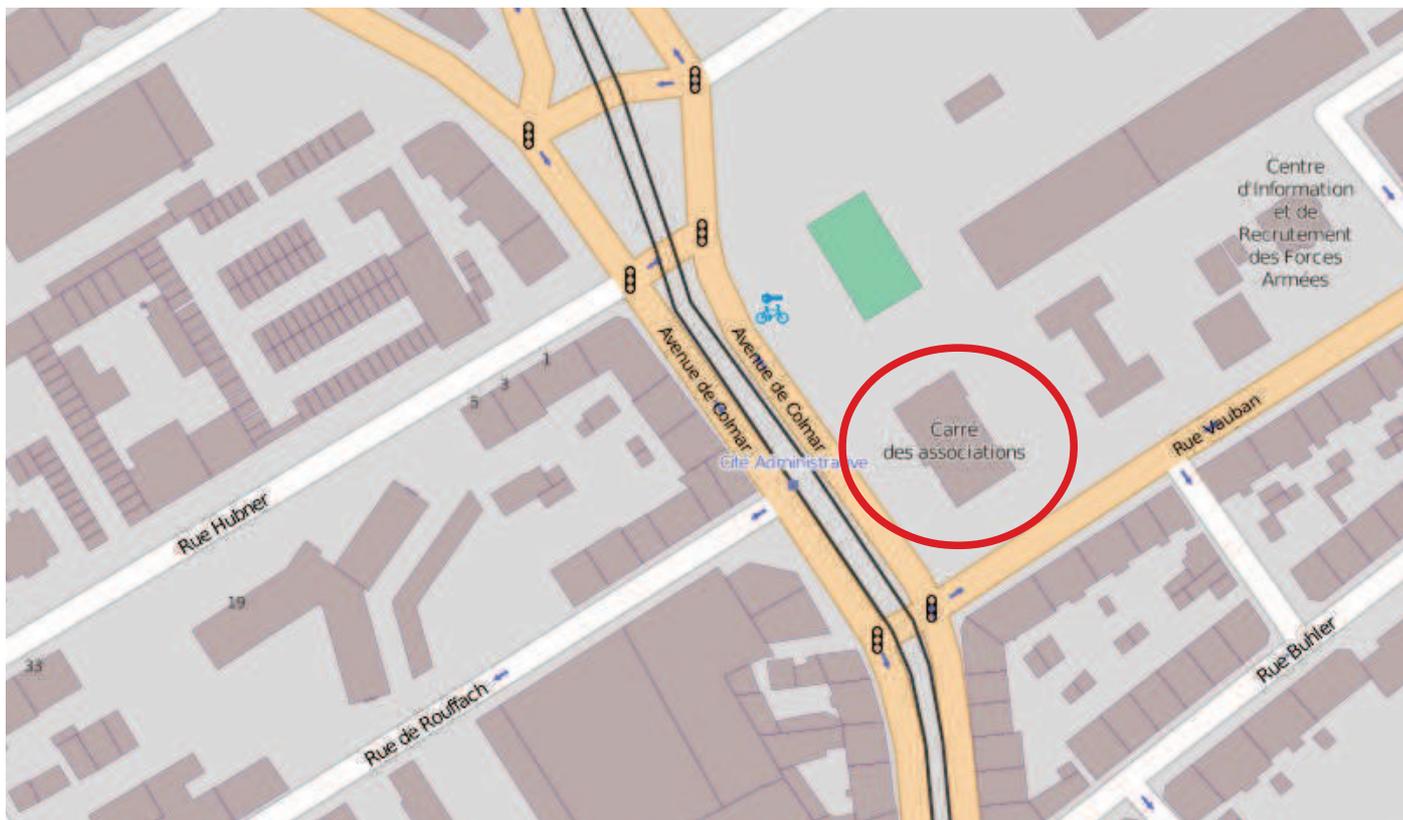
- Mot d'accueil du président
- Rapport moral du Président (année 2013) et vote
- Rapport financier du Trésorier (année 2013) et vote
- Renouvellement des membres du conseil d'administration (présentation des candidats et vote)
- **Projet d'orientation des activités de Technistub pour les années 2014 & 2015 et vote :**
 - Présentation du projet
 - Futurs locaux
 - Budget 2014
 - Tarification d'utilisation des machines
 - Plan de financement prévisionnel pour 2015
- Prochaines actions de communication (presse, foire...)
- Points divers (bulletin d'adhésion)
- Échanges avec l'assemblée

Il est rappelé que **pour participer aux votes lors des Assemblées Générales, il est nécessaire d'être membre actif et d'être à jour de cotisation** à l'association. Pour adhérer, vous pouvez remplir le bulletin disponible sur le site internet ou venir directement lors des sessions ouvertes du vendredi soir.

La soirée sera clôturée par un pot.

Au plaisir de vous revoir à l'occasion de ces Assemblées Générales,
Emmanuel LAURENT, Président de Technistub
Thierry ADLOFF, Trésorier-Secrétaire de Technistub

Technistub : <http://www.technistub.fr>



Si vous ne pouvez pas vous rendre aux assemblées générales, nous vous remercions de bien vouloir donner ce pouvoir signé à un autre membre actif pour vous représenter.

Procuration

Je soussigné (nom et prénom) :,
membre actif de l'Association Technistub, donne tous pouvoirs à

Mlle / Mme / M (nom et prénom) :,
membre actif de l'Association Technistub, afin de me représenter aux Assemblées Générales ordinaire et
extraordinaire du vendredi 4 avril 2014 à Mulhouse et de prendre part en mon nom à toutes les délibérations,
discussions et votes.

A, le 2014

BON POUR POUVOIR

(signature)

Statuts de l'association Technistub

Article 1 : nom et siège

Entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est fondé une association dénommée : TECHNISTUB.

Cette association est régie par l'article 54 du Code Civil Local maintenu en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, ainsi que par les présents statuts.

Le siège de l'association est fixé au 130 rue de la Mer-Rouge, 68200 MULHOUSE.

Le siège peut être transféré sur décision du conseil d'administration avec une ratification en assemblée générale ordinaire.

L'association est de type inscrite au registre des associations du tribunal de Mulhouse.

Article 2 : objet et but

L'association a pour objet de créer et d'entretenir un atelier-laboratoire permettant à des porteurs de projets de réaliser des objets à caractère technologique ou de valider l'usage de technologies.

Les utilisateurs de Technistub sont :

- des particuliers (amateurs, étudiants, retraités, scolaires, mineurs, seuls ou en groupe,,)
- des professionnels, salariés d'une entreprise ou indépendants (artisans, professions libérales...)
- des sociétés et plus généralement des personnes morales

Les services offerts par l'association à ses membres sont :

- l'accès à des machines et des postes de travail équipés
- des espaces de travail pour les porteurs de projets
- un espace de rencontre et d'échange entre les porteurs de projets
- des ateliers à thèmes

L'association aidera également à initier et accompagner des projets technologiques dans la limite de ses possibilités techniques et financières, sans que cela ne rentre en conflit avec les services mentionnés ci-dessus.

L'association poursuit un but non lucratif.

Article 3 : les moyens d'actions

Pour réaliser son objet l'association utilisera les moyens suivants :

- la réalisation en sous-traitance d'objets technologiques (usinage...)
- la réalisation d'études et de projets pour le compte de tierces personnes
- la participation à des concours et à des projets collectifs
- la mise à disposition de l'association de matériels appartenant à ses membres
- l'échange avec des ateliers-laboratoires équivalent en France et ailleurs dans le monde

- des actions de formation et d'éducation populaire

et toutes autres actions visant à renforcer l'objet de l'association.

Article 4 : durée

L'association est constituée pour une durée illimitée.

Article 5 : les ressources

Les ressources de l'association sont constituées par :

- les cotisations des membres
- les dons et les legs
- le revenu des biens et activités de l'association
- et toutes ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

Article 6 : les membres

Peut devenir membre toute personne physique ou morale intéressée par l'objet de l'association. Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts. Un membre ne peut appartenir qu'à une et une seule des 3 catégories suivantes citées ci-dessous.

L'association se compose de :

1. Membres actifs

Ils participent activement à la vie de l'association en prenant en charge une ou plusieurs actions définies dans l'objet des présents statuts. Ils disposent du droit de vote délibératif. Ils payent une cotisation.

2. Membres usagers

Ils adhèrent à l'association afin de participer à une activité proposée par l'association, sans s'engager dans le soutien de son objet. Ils payent une cotisation et disposent d'une voix consultative.

3. Membres bienfaiteurs

Ils apportent un soutien moral, financier ou sous forme de don en nature à l'association. Ils disposent d'une voix consultative. Ils sont dispensés de cotisation.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale préalablement à leur adhésion.

Article 7 : procédure d'adhésion

Toute personne souhaitant devenir membre usager doit présenter une demande orale au conseil d'administration. Le candidat acquiert la qualité de membre usager dès le paiement de la cotisation.

Toute personne souhaitant devenir membre actif doit être membre usager depuis au moins 3 mois. Elle doit présenter une demande écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également proposer à un membre usager de devenir membre actif. Le candidat acquiert la qualité de

membre actif dès l'accord du conseil d'administration et le paiement de la cotisation.

Dans un délai maximum de 2 mois, le conseil d'administration peut annuler l'adhésion d'un membre usager ou d'un membre actif sans devoir motiver son refus. L'annulation de l'adhésion est donnée par écrit.

Le conseil d'administration peut proposer à toute personne, physique ou morale, de devenir membre bienfaiteur pour service rendu à l'association, sous réserve d'acceptation par la personne.

La qualité de membre actif est revue par le conseil d'administration à chaque période d'activité. Un membre actif qui perd sa qualité devient membre usager.

Article 8 : la perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- décès
- démission adressée par écrit au conseil d'administration
- radiation prononcée par le conseil d'administration pour non- paiement de la cotisation
- exclusion pour motif grave prononcée par le conseil d'administration puis ratifiée par l'assemblée générale. Le membre concerné est préalablement invité à fournir des explications écrites au conseil d'administration.

Article 9 : l'assemblée générale ordinaire (AGO)

Convocation et organisation

L'assemblée générale ordinaire (AGO) est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Modalités de convocation

Elle est convoquée soit par le président, soit sur la demande du quart au moins des membres de l'association ayant voix délibérative. L'ordre du jour est proposé par le président et fourni avec la convocation. La date de l'AGO est communiquée 1 mois avant par courriel et par affichage dans le local, accompagnée de l'ordre du jour provisoire. Les membres actifs peuvent proposer d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour qui seront validés par le CA. La convocation définitive est envoyée, par courrier ou par courriel, au moins 15 jours avant la date de l'AGO.

Procédure et conditions de vote

Pour que l'AGO puisse valablement délibérer, la présence (ou la représentation) du tiers des membres disposant de la voix délibérative est nécessaire. Si cette proportion n'est pas atteinte, une seconde AGO sera convoquée dans un délai de 15 jours ; elle pourra alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés avec le même ordre du jour.

Le vote par procuration est autorisé mais limité à deux procurations par membre disposant du droit de vote délibératif.

Les résolutions de l'AGO sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés (membres présents ou représentés). Ne pourront prendre part au vote que les membres disposant d'une voix délibérative (voir article 6). Les votes se font à main levée sauf si au moins 2 membres présents demandent le vote à bulletins secrets.

Organisation

Seules sont valables les résolutions prises par l'AGO sur les points inscrits à l'ordre du jour. La présidence de l'AGO appartient au président. Toutes les délibérations et résolutions de l'AGO font l'objet d'un procès-verbal et sont consignées dans le registre « des délibérations des assemblées générales » signé par les membres du conseil d'administration. Il est également tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifiée conforme par les membres du conseil d'administration.

Article 10 : pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire

Dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par le Code Civil local et par les présents statuts, les assemblées obligent par leurs décisions tous les membres, y compris les absents.

L'AGO entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration et notamment sur la situation morale et financière de l'association. L'AGO, après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 11 des présents statuts.

Elle fixe la durée de la période d'activité et les montants des cotisations valables sur cette période d'activité. Ces montants sont à verser par les différentes catégories de membres de l'association.

Enfin, elle est seule compétente pour ratifier l'exclusion d'un membre pour tout motif grave portant préjudice à l'association.

L'AGO est également compétente pour examiner tous les points qui ne relèvent pas des attributions du conseil d'administration.

Article 11 : le conseil d'administration (CA)

L'association est administrée par un conseil d'administration (CA) composé de trois à dix membres.

Les membres du CA sont élus pour une année, par l'AGO et choisis au sein de cette dernière. Est éligible au CA tout membre actif de l'association à jour de cotisation. Les candidats doivent faire acte de candidature par écrit auprès du CA au moins 2 semaines avant l'AGO.

Sont déclarés élus, dans la limite de nombre prévue ci-dessus, les candidats ayant obtenu le plus de voix et au moins 2/3 des voix des membres de l'AGO présents ou représentés. Si moins de trois candidats remplissent cette dernière condition, les 3 candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus.

En cas de poste vacant, le CA pourvoit provisoirement au remplacement par un membre actif volontaire. Il est procédé au remplacement définitif lors de la plus proche AGO. Les pouvoirs des membres remplaçants validés par l'AGO s'achèvent à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 12 : les postes du conseil d'administration (CA)

La répartition des postes du CA est décidée lors de la première réunion de CA après l'AGO. Chaque membre du CA fait acte de candidature au début de cette réunion. Les postes sont votés par ordre d'importance par l'ensemble des membres du CA.

Le CA comprend a minima les postes de président, trésorier et secrétaire.

Le président :

- Il veille au respect des statuts et à la sauvegarde des intérêts moraux de l'association. Il supervise la conduite des affaires de l'association et veille au respect des décisions du CA.
- Il assume les fonctions de représentation légale, judiciaire et extra-judiciaire de l'association dans tous les actes de la vie civile.
- Il peut donner délégation à d'autres membres du CA pour l'exercice de ses fonctions de représentation.

Le trésorier :

- Il veille à la régularité des comptes et tient une comptabilité probante. Il rend compte de sa gestion à chaque AGO.

Le secrétaire :

- Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance de l'association. Il rédige les procès verbaux des assemblées et des réunions du CA. Il tient également le registre des délibérations des assemblées générales et le registre des délibérations du CA.

Article 13 : les pouvoirs du conseil d'administration

Le CA prend toutes les décisions nécessaires à la gestion quotidienne de l'association qui ne sont pas de la compétence des assemblées générales. Il assure le secrétariat de l'assemblée générale. Il prononce les éventuelles mesures de radiation des membres.

Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas de nombre de voix pair, la voix du président compte double.

Article 14 : rétributions et remboursement de frais

Les membres du CA ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés au vu des pièces justificatives.

Article 15 : assemblée générale extraordinaire (AGE), convocation et organisation

Elle est compétente pour la modification des statuts (article 16) et pour la dissolution de l'association (article 17).

Pour la validité des décisions, l'AGE doit comprendre au moins la moitié des membres ayant droit de vote délibératif.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'AGE est convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents (ou représentés) avec le même ordre du jour.

Les procédures de convocation et de vote sont les mêmes que celles des AGO prévues à l'article 9 des présents statuts.

Article 16 : modification des statuts

La modification des statuts de l'association doit être décidée par l'AGE à la majorité de 50% des membres présents (ou représentés).

Les délibérations ne peuvent porter que sur l'adoption ou le rejet des propositions de modifications arrêtées par le CA et mentionnées à l'ordre du jour.

Les modifications feront l'objet d'un procès verbal, signé par les membres du CA.

Article 17 : dissolution de l'association

La dissolution de l'association doit être décidée par l'AGE à la majorité de 75% des membres présents ou représentés. Les membres représentés doivent donner leurs accords par écrit. L'AGE désigne une ou plusieurs personnes membres ou non-membres de l'association qui seront chargées de la liquidation des biens de celle-ci.

L'actif net subsistant sera attribué à :

- une association poursuivant des buts similaires,
- ou un organisme d'intérêt général (école, syndicat...) choisi par l'assemblée générale.

La dissolution fera l'objet d'un procès verbal signé par les membres du CA.

Article 18 : le règlement intérieur

Le CA pourra établir un règlement intérieur fixant les modalités d'exécution des présents statuts et d'organisation interne et pratique de l'association. Ce règlement intérieur ainsi que ses modifications ultérieures seront soumis à l'approbation de l'AGO.

Article 19 : approbation des statuts

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue à Mulhouse le 30 mars 2012, et ont été modifiés par l'AGE du 4 avril 2014.



technistub

Association Technistub Assemblée générale 2014

Rapport moral & bilan d'activité 2013

4 avril 2014

Emmanuel Laurent

Rapport Moral & bilan d'activité

Qui sommes nous ?

- **Technistub est un atelier-laboratoire associatif mutualisant différents moyens techniques** nécessaires à la réalisation de projets technologiques. L'objectif de cette plate-forme est de permettre à des porteurs de projets ayant un manque de place ou insuffisamment outillés, de tester et réaliser leurs idées.

Rapport Moral & bilan d'activité

Qui sommes nous ?

- **Lieu** : une surface de travail et des postes techniques partagés entre tous les utilisateurs.
- **Outillages** : la plate-forme est équipée d'outillages courants et de machines de base. Chacun peut utiliser ces matériels et peut aussi mettre à disposition son propre matériel.
- **Compétences** : les porteurs de projet ont des expériences variées et sont prêt à échanger et à partager leurs compétences et leurs idées.

Rapport Moral & bilan d'activité

Nos valeurs

- Les valeurs de technistub s'articulent autour des 3 points essentiels :
 - Apprendre.
 - On vient au stub, on découvre, on apprend. Une idée, une envie apparaît.
 - Créer.
 - On essaye de concrétiser cette idée. On essaye, on rate, on réessaye, on rate, etc. Un jour, on réussit !
 - Partager.
 - Une fois le projet réalisé, on le documente et on partage le tout.

Rapport Moral & bilan d'activité

Nos valeurs

- Technistub se sont des réflexions et des actions pour aller vers un monde un peu plus idéal
- Technistub est un lieu d'accueil, de convivialité, de tolérance, de partage, d'émulation mutuelle en bonne ambiance
- Technistub est une source d'idées, de savoirs, de possibilités, de découvertes, d'inventions, de création
- Technistub est une ressource en place, outils, machines, savoirs, etc.
- Technistub initie les personnes aux techniques, technologies et savoirs
- Technistub initie des projets les plus divers
- Technistub accompagne les personnes et les projets les plus divers
- A Technistub chacun est, chacun a, chacun vaut, chacun peut!

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait »

(Mark Twain).

Rapport Moral & bilan d'activité

Fonctionnement de l'association

- L'association est composée d'une direction de 2 personnes qui gère l'association.
 - Président : Emmanuel LAURENT
 - Trésorier : Thierry ADLOFF
- L'association est composée de membres actifs et de membres utilisateurs.

Rapport Moral & bilan d'activité

Activité courante

- Aménagement du local
- Le site web de Technistub
- Technistub propose aussi :
 - un groupe de discussion (google group)
 - une page Facebook
- Horaires d'ouverture:
 - tous les vendredis après-midi et soir
 - **Fréquentation régulière** : en moyenne, 15 à 20 membres chaque vendredi
 - **49 membres ont adhéré en 2013**
- Environ 200 visiteurs sur l'année
 - Simples visiteurs, curieux. Certains ont adhéré
 - représentants de divers organisations ou collectivités

Rapport Moral & bilan d'activité

Actions publiques marquantes

- Makershop 24-26 mai (Mulhouse)
- Edge Fest 5 juillet (Strasbourg)
- Fête des quartiers de Dornach et du Haut-Poirier (8 Septembre 2013)
- Fête de la science 11-13 octobre (Mulhouse)
- TEDx 26 octobre (Mulhouse)
- SALM 28 et 29 octobre (Sélestat)
- Journée E-entreprises 18 Novembre (Belfort)
- COGITO 28 novembre (Strasbourg)
- Mulhouse, Terre des Nouveaux Possibles 4 décembre 2013 (Mulhouse)
 - Festival de la créativité. Animation d'une session "Révolutionnez votre créativité".

Rapport Moral & bilan d'activité

Projets avec des partenaires extérieurs

- **Remise en état du coffret électrique de la CNC de Motoco** (mi-2013)
- **Construction et aménagement d'une cabane à partir de racks à palettes** à Motoco@DMC (Juillet et septembre 2013)
 - Inauguration à l'occasion des journées Européennes de l'architecture
- **Construction d'un chronomètre géant** pour le spectacle "Galaxie Mattatrix" de la troupe des Mattagumber (Mooslargue). (été 2013).
- **AV Lab (fablab de Strasbourg)** : échange sur le fonctionnement et l'animation d'un fablab et utilisation de la CNC du Technistub par AV-lab.
- Participation au groupes/collectifs fablabs-fr et interfabs
- co-signature d'un communiqué d'interfabs en réponse aux résultats de l'appel à projets « Fablabs 2013 » du ministère du redressement productif.

Rapport Moral & bilan d'activité

Locaux

- Le local actuel de l'association est loué à titre professionnel par Emmanuel Laurent et mis à disposition de l'association lors des sessions ouvertes.
- Une partie du matériel (CNC Makko, Imprimante 3D Ultimaker, CNC ID-conception, divers matériels électroniques et outillages) est également mis à disposition de l'association par Emmanuel.
- Depuis Juin 2013, des discussions ont été menées avec la Ville de Mulhouse et avec la SERM pour accéder à des locaux plus grands.
- 2 sites ont été envisagés :
 - DMC (motoco)
 - la Fonderie (km 0)
- Fin 2013/début 2014, c'est le bâtiment de la fonderie qui a été jugé le plus adapté et qui est positionné en premier choix pour installer le fablab.

Rapport Moral & bilan d'activité

Appel à projets "Fablabs"

- Le ministère du redressement progressif a lancé un appel à projets pour financer le développement de fablabs en France
 - Lancé fin Juin 2013
 - Date limite de dépôt mi-septembre.
- En parallèle des discussions sur de nouveaux locaux, des échanges avec différentes structures sur Mulhouse ont été menées pour le développement d'un Fablab regroupant différentes activités. Des échanges ont été menés notamment avec :
 - Université de Mulhouse UHA et notamment l'IUT
 - Ville de Mulhouse et M2A
 - Nef des sciences
 - CCI Mulhouse (en particulier avec la maison de l'entrepreneur)
 - CMA
 - Technopole de Mulhouse
 - CAHR
 - ALEOS (association de réinsertion)
 - 100 % Mulhouse

Rapport Moral & bilan d'activité

Appel à projets "Fablabs"

- Malgré un dossier jugé de bonne qualité, n'a pas été retenu.
- L'appel à projets a reçu 154 réponses pour seulement 14 dossiers retenus sur une enveloppe totale de 1,3 M€. Le ministère ne s'attendait pas à une telle quantité de réponse mais cela a bien montré l'ampleur du phénomène fablab en France.

Rapport Moral & bilan d'activité

Appel à projets "Fablabs"

- Malgré la réponse négative, le bilan reste positif pour Technistub car cela a permis de :
 - réfléchir sur notre projet et nos valeurs.
 - Un groupe (8 personnes) s'est constitué pour construire et mûrir le futur de Technistub.
 - mettre en lumière le besoin de se développer et d'élargir la direction de Technistub.
 - accélérer des discussions pour les locaux
 - prendre de nombreux contacts avec les institutions & acteurs locaux pour faire connaître la notion de fablab et les concepts liés (fabrication numérique, open-source, travail collaboratif...)
 - structurer un projet de fablab dont une partie de l'activité est orientée vers l'économie (entreprises, institutions, citoyens...)

Rapport Moral & bilan d'activité

Revue de presse

- Décembre 2013 : **Synergique**, **Journal de la CCI du Territoire de Belfort**, L'impression 3D et les Fablabs.
- 5 Décembre 2013 : **L'Alsace**, [Imprimer... ses objets](#)
- 5 Décembre 2013 : **DNA**, [Terre des nouveaux possibles Du 4 au 8 décembre. Imprimer en 3D.](#)
- 29 Novembre 2013 : **DNA**, [Industrie numérique Salon Cogito à Strasbourg. Claude Revel plaide l'intelligence économique](#)
- 20 Novembre 2013 : **L'Alsace**, [Cinq jours pour explorer de nouveaux possibles](#)
- 20 Novembre 2013 : **DNA**, [Festival A Mulhouse du 4 au 8 décembre. Les nouveaux possibles.](#)
- 12 Octobre 2013 : **L'Alsace**, [Un labo, des outils et des échanges](#)
- 12 Octobre 2013 : **DNA**, [Fête de la science. La tête dans les étoiles.](#)
- 10 Octobre 2013 : **L'Alsace**, [Sortir avec... Yann Kerdilès](#)

Rapport Moral & bilan d'activité

Revue de presse

- 10 Aout 2013 : **L'Alsace**, [Daniel, technicien « C'est un projet et un montage ambitieux »](#)
- 10 Aout 2013 : **L'Alsace**, [La fin du monde, c'est pour la semaine prochaine avec « Galaxie Mattatrix »](#)
- 19 juillet 2013 : **Blog du tour de france des alternatives**, [Le laboratoire du partage](#) et sur le [blog de Technistub](#)
- 25 Mai 2013 : **L'Alsace**, [Motoco, laboratoire design sociétal à DMC](#)
- 25 Mai 2013 : **DNA**, [Chez DMC Makershop, l'exemple de Technistub. Trois jours de festival.](#)
- [17](#) Mai 2013 : Blog de la **CCI de Mulhouse** : [Technistub: THE place to be pour petites mains ingénieuses](#)
- 28 Mars 2013 : Technistub y est mentionné sur Construction et pratiques ingérables, « Rencontre avec Samuel Lesueur, fondateur de l'électrolab ».
- <http://copingasso.blogspot.fr/2013/03/rencontreavec-samuel-lesueur-fondateur.html>
- 12 Janvier 2013 : **L'Alsace** , [Technistub, l'atelier pas comme les autres](#) pour voir la [pleine page](#)



technistub

Association Technistub

Assemblée générale 2014

Rapport financier
4 avril 2014 - T.Adloff

Compte de résultat 2013

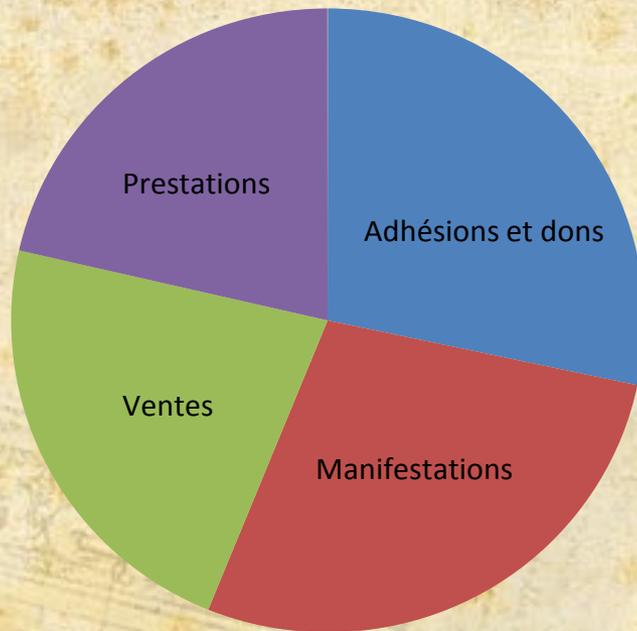
Sens	Compte	Détail	2012	2013
Produits			7 610,00 €	4 056,19 €
	70 - Ventes de produits fabriqués, de prestations de services et de marchandises		2 220,00 €	3 051,79 €
		706100 - Prestations atelier		2 155,79 €
		706200 - Autres prestations	120,00 €	100,00 €
		707000 - Ventes de marchandises	2 100,00 €	796,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante		5 390,00 €	1 004,40 €
		756000 - Cotisations reçues des adhérents	320,00 €	980,00 €
		758100 - Dons manuels	5 070,00 €	24,40 €
Charges			-3 689,26 €	-1 670,22 €
	60 – Achats		-2 773,84 €	-1 119,08 €
		605000 - Achats de matériels, d'équipements et de travaux	-2 705,26 €	-822,63 €
		606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	-68,58 €	-296,45 €
	61 - Services extérieurs		-915,42 €	-445,71 €
		613500 - Locations mobilières	-110,80 €	-110,00 €
		616100 - Assurances multirisques	-42,17 €	-335,71 €
		611000 - Sous-traitance générale	-762,45 €	
	62 - Autres services extérieurs			-85,43 €
		625700 – Réceptions		-42,27 €
		627800 - Autres frais et commissions sur prestations de services		-43,16 €
	65 - Autres charges de gestion courante			-20,00 €
		658800 - Autres charges diverses de gestion courante		-20,00 €
Grand Total			3 920,74 €	2 385,97 €

Résultats par secteurs 2013

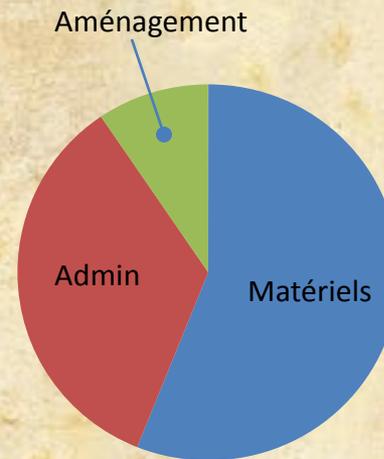
Secteurs	2012	2013
Adhésions et dons	5 390,00 €	1 004,40 €
Don	5 070,00 €	
Particulier	320,00 €	980,00 €
Dons		24,40 €
Manifestation	30,00 €	985,73 €
MTDNP		885,73 €
Repas	30,00 €	100,00 €
Vente matériel		796,00 €
Toilette cabine		600,00 €
Fontaine		100,00 €
Electroménager		90,00 €
Fraises		6,00 €
Prestation		758,05 €
CN Motoco		488,05 €
Découpe CNC		250,00 €
Impression 3D		20,00 €
Journée imprimante 3D	90,00 €	
Solde	1 300,00 €	
Acompte	800,00 €	
Journée	90,00 €	
Achat kits	-2 100,00 €	
Grand Total	5 510,00 €	3 544,18 €

Secteurs	2012	2013
Frais administratifs	-42,17 €	-398,87 €
Erreur de caisse		-20,00 €
Banque		-43,16 €
Assurance	-42,17 €	-335,71 €
Investissement matériel	-490,00 €	
Imprimante Prusa	-490,00 €	
Matériel		-649,34 €
Quincaillerie		-13,78 €
Aménagement		-22,20 €
Consommable		-296,45 €
Bois		-316,91 €
Aménagement	-1 057,09 €	-110,00 €
Petit matériel	-183,84 €	
Location véhicule	-110,80 €	-110,00 €
Transport	-762,45 €	
Grand Total	-1 589,26 €	-1 158,21 €

Résultats par secteurs 2013



Recettes



Dépenses



Bilans

<i>Bilan au 31 décembre 2012</i>				- €
<i>Actif</i>		<i>Passif</i>		
Chèques à encaisser	7 045,00 €	Résultat	3 920,74 €	
Caisse	275,00 €	Compte président	3 689,26 €	
Dettes CT	290,00 €			
Total	7 610,00 €		7 610,00 €	

<i>Bilan au 31 décembre 2013</i>				- €
<i>Actif</i>		<i>Passif</i>		
Compte bancaire	6 834,91 €	Report résultat 2012	3 920,74 €	
Caisse	424,15 €	Résultat 2013	2 385,97 €	
Dettes CT	270,00 €	Compte président	1 208,57 €	
		Chèques émis non retirés	13,78 €	
Total	7 529,06 €		7 529,06 €	

Points adhésions

	2012	2013	2014	2012-2014
Actifs	11	32	20	36
Usagers	5	17	7	25
Total	16	49	27	61



technistub

Association Technistub

Assemblée générale 2014

Budgets 2014 & 2015

4 avril 2014 - T.Adloff

Budget 2014 & 2015

	Dépenses	2014-S1	2014-S2	2015	Recettes	2014-S1	2014-S2	2015
Fonctionnement	Loyer et charges (électricité, chauffage, assurance)	1 000 €	4 000 €	10 000 €	Cotisations et dons	2 000 €	2 000 €	4 000 €
	Infrastructure			500 €	Utilisation atelier et machines		2 000 €	4 000 €
	Entretien machine		1 000 €	500 €	Subventions		1 500 €	3 000 €
	Consommables pour Technistub)	500 €	500 €	1 000 €	Mécennat		1 000 €	2 000 €
	Evénements (com., déplacement)	500 €	500 €	1 000 €	Formations		500 €	1 500 €
	Constitution du stock pour revente		500 €	500 €	Prestations	500 €	1 000 €	2 000 €
					Ateliers créativité		1 000 €	2 000 €
					Autres (goodies)		500 €	500 €
Inv.	Infrastructure et déménagement 2014		5 000 €	1 500 €	Utilisation fonds propres		2 000 €	
	Investissement machine			4 000 €				
AF	Achat de matières et consommables pour revente	500 €	1 500 €	2 000 €	Vente de matières et consommables	500 €	1 000 €	2 000 €
	Total	2 500 €	13 000 €	21 000 €		3 000 €	12 500 €	21 000 €
		15 500 €				15 500 €		



technistub

Association Technistub Assemblée générale 2014

Tarif d'accès aux machines

4 avril 2014 - S. Laborde

Tarifs d'accès aux machines

- Comme présenté dans le budget prévisionnel, le développement de Technistub, implique de faire entrer des revenus afin de:
 - Payer le loyer pour de nouveaux locaux
 - Financer la maintenance et l'entretien des machines existantes
 - Payer les consommables pour les machines (fil plastique, lames de scie, fraises, etc)
 - Compenser l'usure des machines et prévoir leur remplacement
- Il est donc prévu de proposer des tarifs d'accès aux machines de l'atelier. Le coût pour l'utilisateur doit rester raisonnable et attractif au regard du coût d'acquisition de ces machines

Tarifs d'accès aux machines

		Cas 1		Cas 2	
		membre TS utilisateur	membre TS actif	membre TS utilisateur	membre TS actif
CN makko	€/h	10	5	10	5
micro CN	€/h	7	5	7	5
poste soudure/plasma/disqueuse	€/h	5	3	5	3
impression 3D	€/h	5	3	5	3
Poste électronique	€/h	5	0	5	0
table de travail (bureau ou établi)	€/h	5	0	5	0
cout horaire total	€/h	37	16	37	16
nb heures/jours		8	4	8	5
nb jours/sem		1	1	2	2
nb sem/an		40	45	40	45
taux d'occupation	%	30%	30%	40%	40%
location d'heures machines	€	3,552	864	9,472	2,880
nb postes à former		3	5	3	5
Nb de cycles de formation par an		6.0	6.0	6.0	6.0
taux d'occupation	%	40%	40%	50%	50%
cout formation de groupe	€	200	100	200	100
Formations	€	1,440	1,200	1,800	1,500
TOTAL		4,992	2,064	11,272	4,380

- Dans le budget prévisionnels, plusieurs cas on été envisagés:
 - Ouverture 1 jour/semaine
 - Ouverture 2 jours/semaine
- Dans ces 2 cas, seul le taux d'utilisation des machine varie. Les tarifs restent inchangés.
- Les taux d'occupation estimés sont de 30 à 40%.

Tarifs d'accès aux machines

Matériel/outils	Prix	membre TS utilisateur	membre TS actif
CNC makko	€/h	10	5
micro CNC		7	5
Poste soudure/plasma/disqueuse		5	3
Impression 3D		5	3
Poste électronique		5	0
Fonderie Aluminium	€/coulée	5	5
Location de la remorque	€/j	10	5

- Les membres utilisateurs payent le tarif plein
- Les membres actifs bénéficient d'un tarif plus avantageux.
- Une formation sera obligatoire pour certaines machines avant d'être autorisé à les utiliser seul. Des sessions spécifiques pourront être organisées.

Les tarifs sont entendus pour une utilisation de la machine correspondant à son temps "d'immobilisation".

Tarifs d'accès aux machines

- Des discussions sont en cours pour évaluer la possibilité de donner des heures d'utilisation gratuites (hors consommables) en compensation de services rendus à Technistub (tenue de stand sur des événements, prestations particulières, etc)



technistub

Association Technistub

Assemblée générale 2014

Candidature au CA

4 avril 2014 – S.Laborde

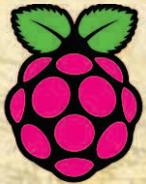
Candidature au CA

- Je propose de m'investir plus dans l'association Technistub et son organisation
 - C'est déjà le cas avec le travail sur les statuts, le budget, etc.
- Je pose ma candidature au poste de secrétaire de Technistub

Candidature au CA



- Je propose de remplir les taches suivantes:
 - Administration de Technistub
 - Secrétaire de Technistub
 - Coordination/communication (Community manager style)
 - Projets pour les adhérents
 - Organisation de 2 à 3 ateliers techniques
 - (par exemple: fabrication d'imprimante 3D, Arduino, Raspberry Pi, fabrication de meubles à la CNC, fonderie d'aluminium, sérigraphie, etc)
 - Participation de Technistub à Maker Faire Paris les 21 et 22 juin 2014 (avec ou sans stand sur place)



RaspberryPi





technistub

Association Technistub

Assemblée générale 2014

Projet d'orientation des activités de
Technistub pour les années 2014 & 2015

4 avril 2014

E. Laurent, T. Adloff, M. Chevalier & S. Laborde

Présentation du projet

Période de réflexion

- Appel à Projet (rappel)
- Période de réflexion
 - Brainstorming
 - échanges informels
- groupe restreint « core »



MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services

APPEL À PROJETS

Fab labs 2013

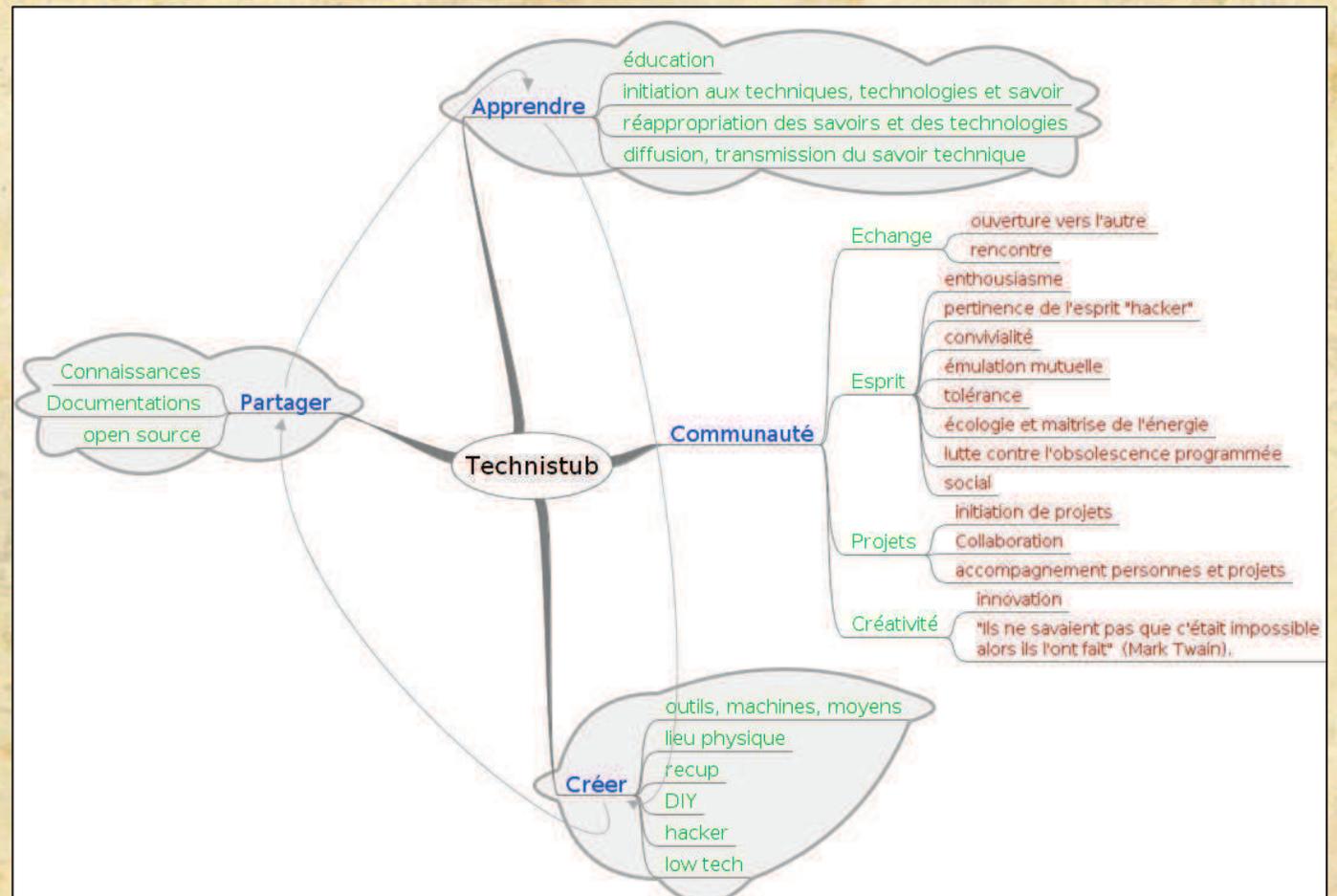
AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ATELIERS DE FABRICATION NUMERIQUE
(FAB LABS)



Présentation du projet

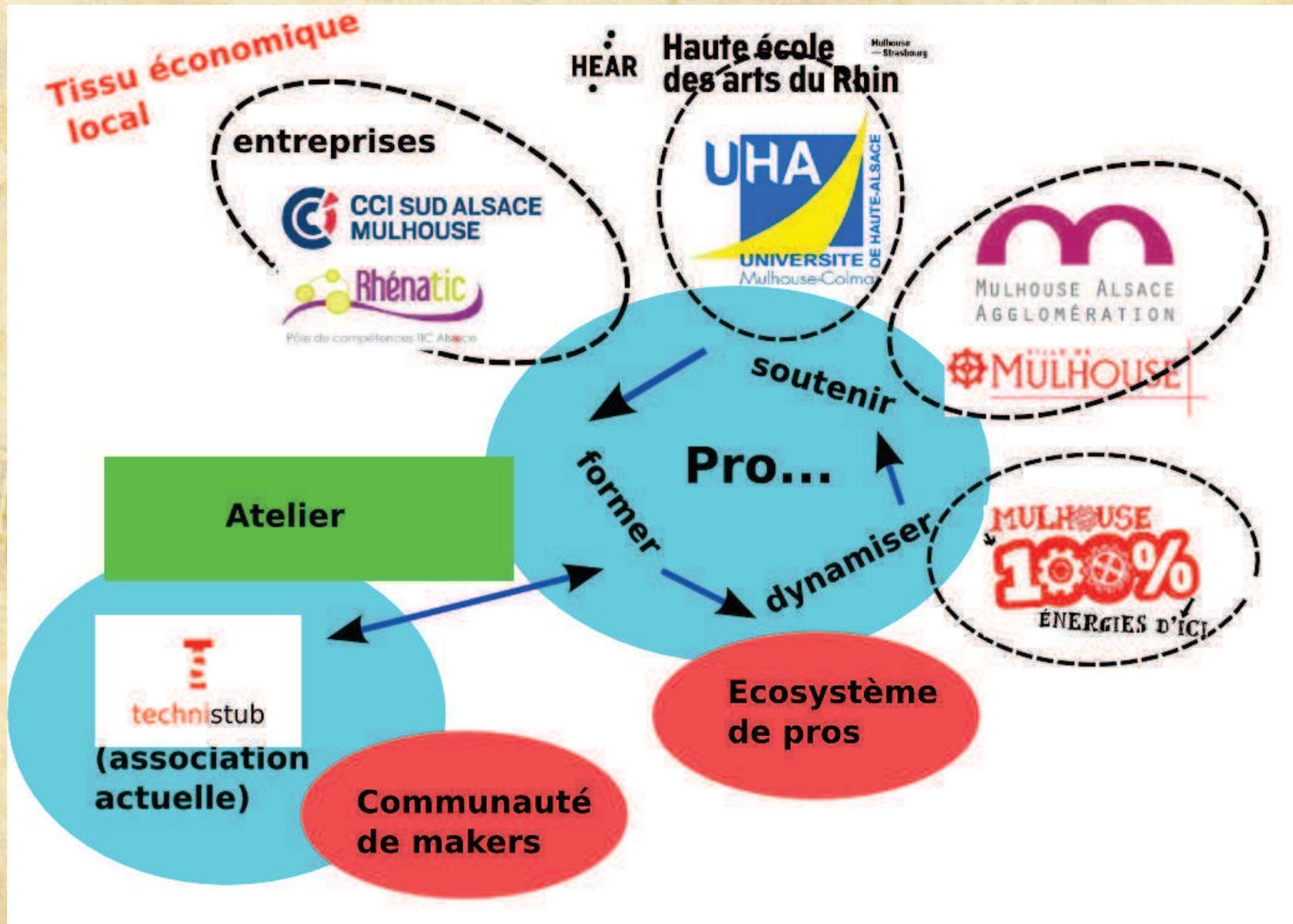
Période de réflexion

- Bilan
 - mindmap des valeurs de TS



Présentation du projet

Evolution en 2 structures



Présentation du projet

Fonctionnement courant de l'atelier actuel

- Bilan de l'état actuel de l'atelier
 - relance des sessions d'aménagement/rangement



Présentation du projet

Fonctionnement courant de l'atelier actuel

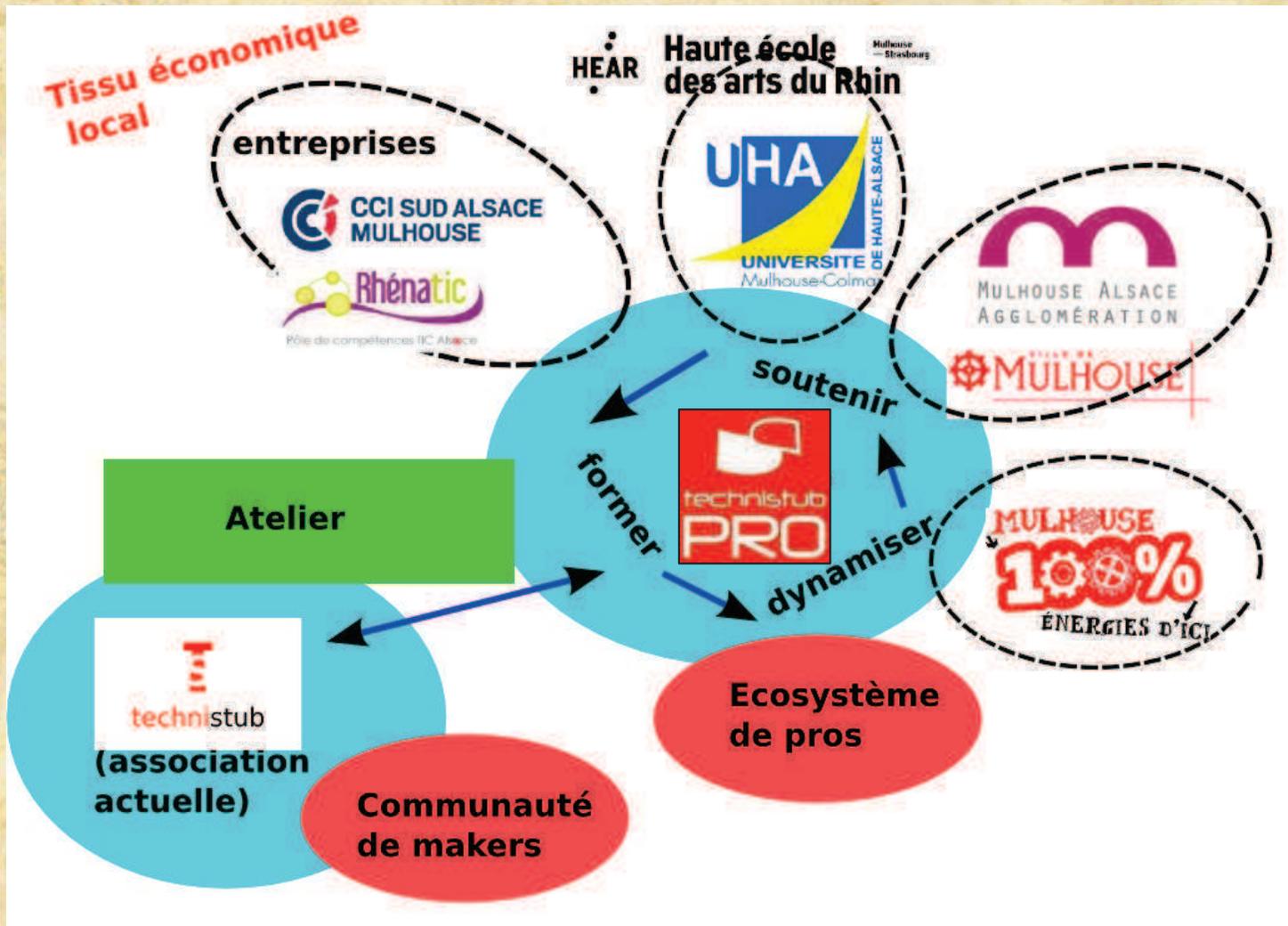
- fonctionnement de l'atelier
 - sessions du vendredi
 - sessions spéciales (?)
 - Organisation des visites / accueil des visiteurs

Présentation du projet

Pro.technistub.fr



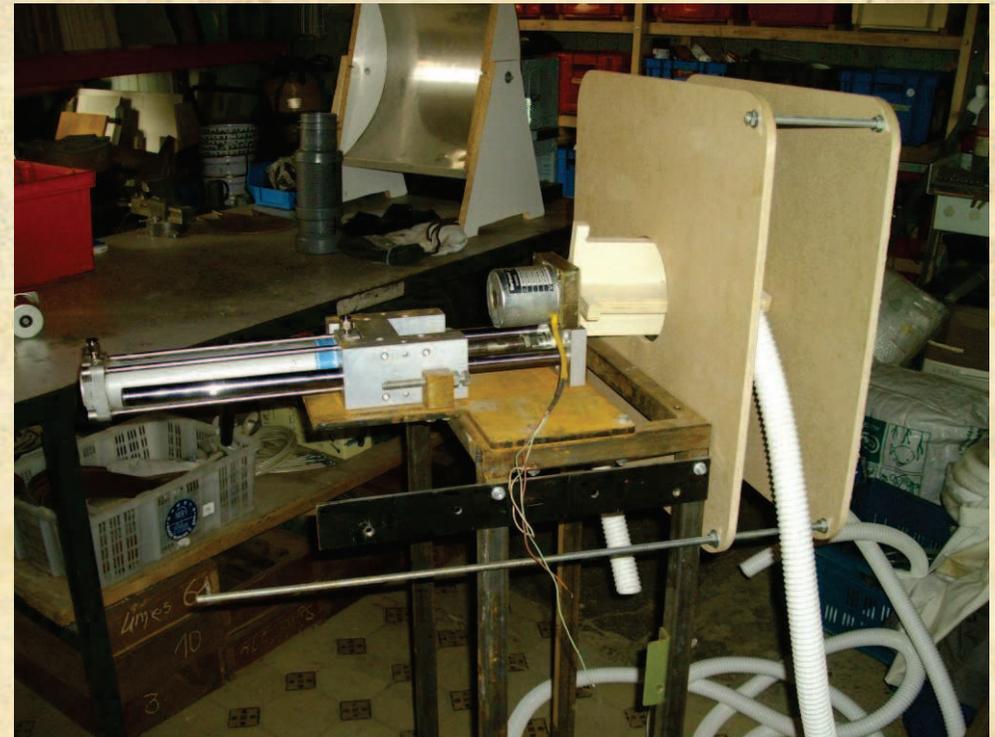
- Vision du projet



Présentation du projet

Pro.technistub.fr

- Exemples
 - CETA
 - Rénovation de lignes de production.

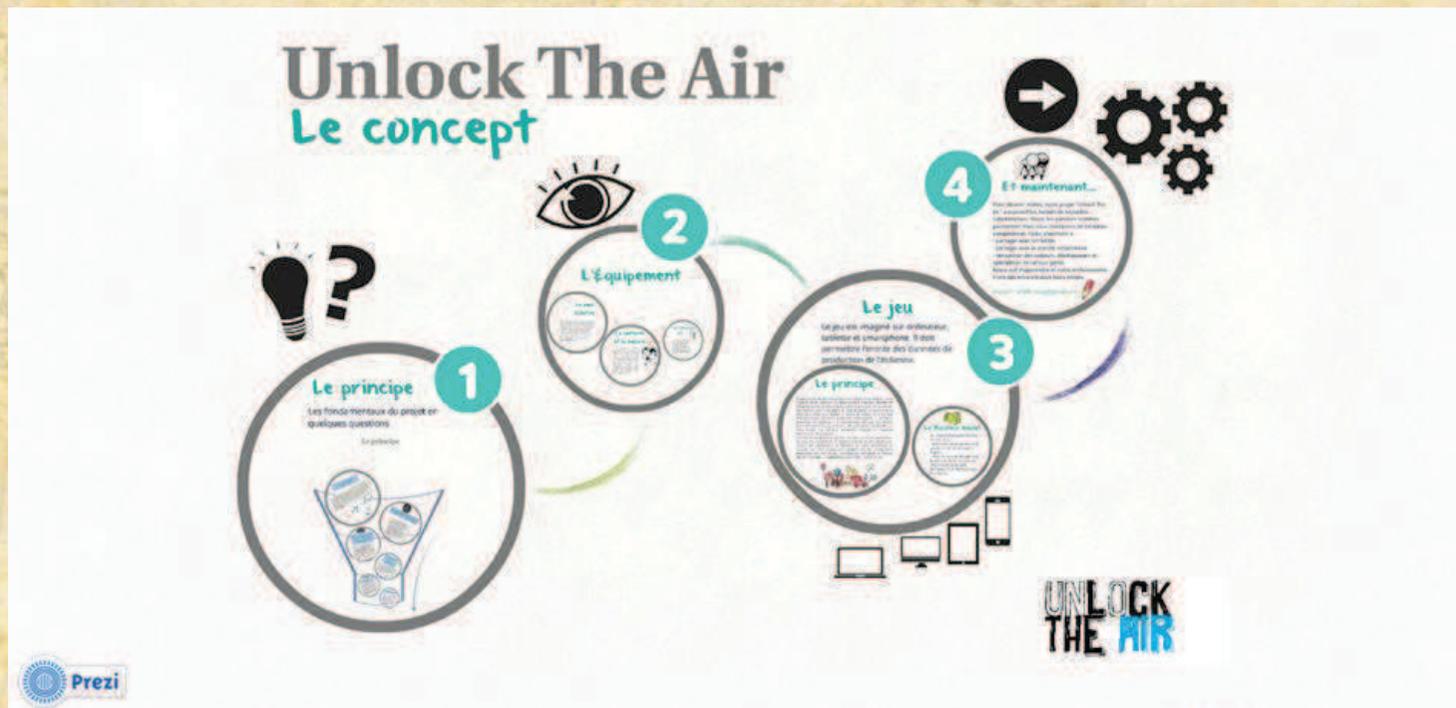


Présentation du projet

Formation/éducation



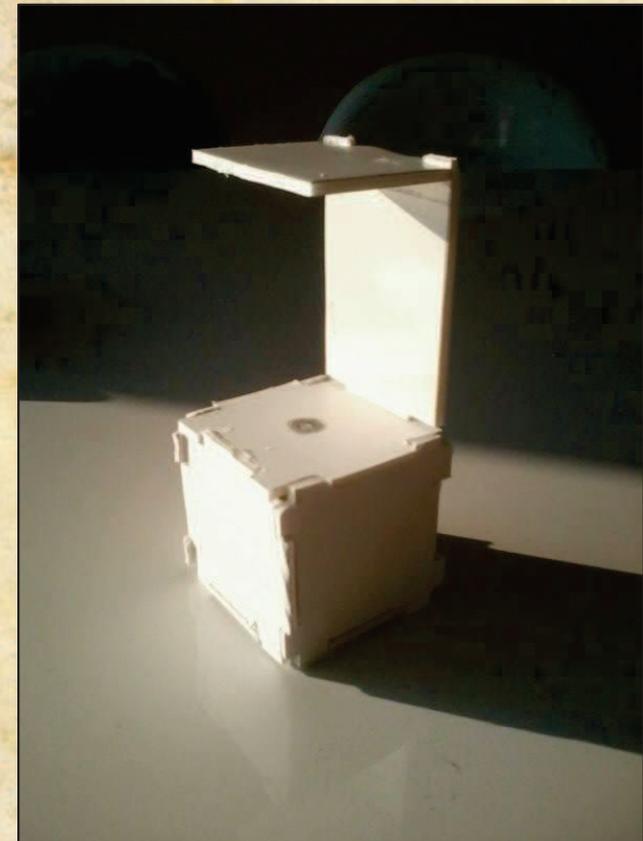
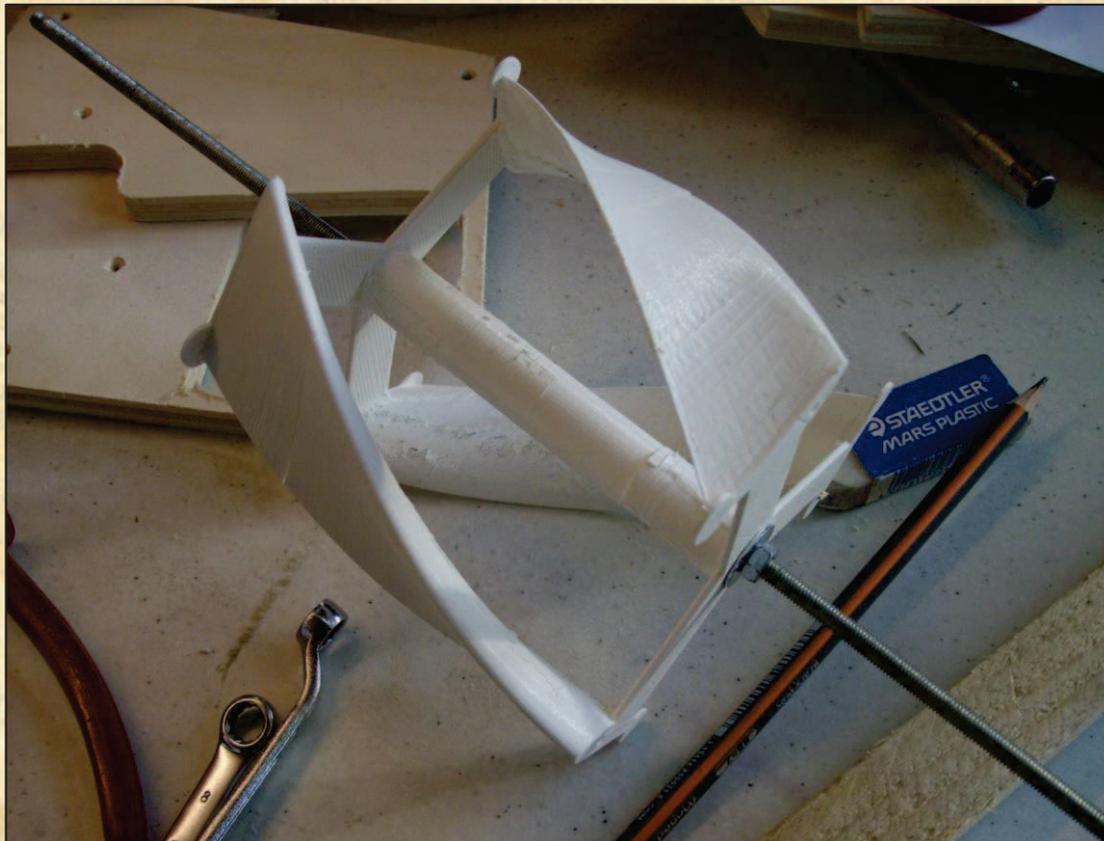
- **Technistub ou pro.technistub.fr ?**
 - Tests avec le groupe d'ado (éolienne connectée) et un partenariat Mulhouse 100%



Présentation du projet

Formation/éducation

- Tests avec le groupe d'ado (éolienne connectée) et un partenariat Mulhouse 100%



Présentation du projet

Formation/éducation

- appel à projet éducation populaire



The screenshot shows the website for the Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ). The header includes the logo of the French Republic and the text "MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS" and "Jeunes.gouv.fr". The main navigation menu has items: "Qu'est-ce que le FEJ?", "Les appels à projets", "Les expérimentations", and "Les r...". The current page is "Accueil > Les appels à projets". The main content area features a call for projects titled "Éducation populaire pour et par les jeunes : Pratiques numériques, lieux innovants et médias de jeunes - APEP". The text below the title reads: "Le ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports lance, via le FEJ, un appel à projets pour favoriser des actions d'éducation populaire tournées vers l'émancipation et vers l'action citoyenne des jeunes, par des pratiques numériques, la constitution de".

Présentation du projet

Formation/éducation

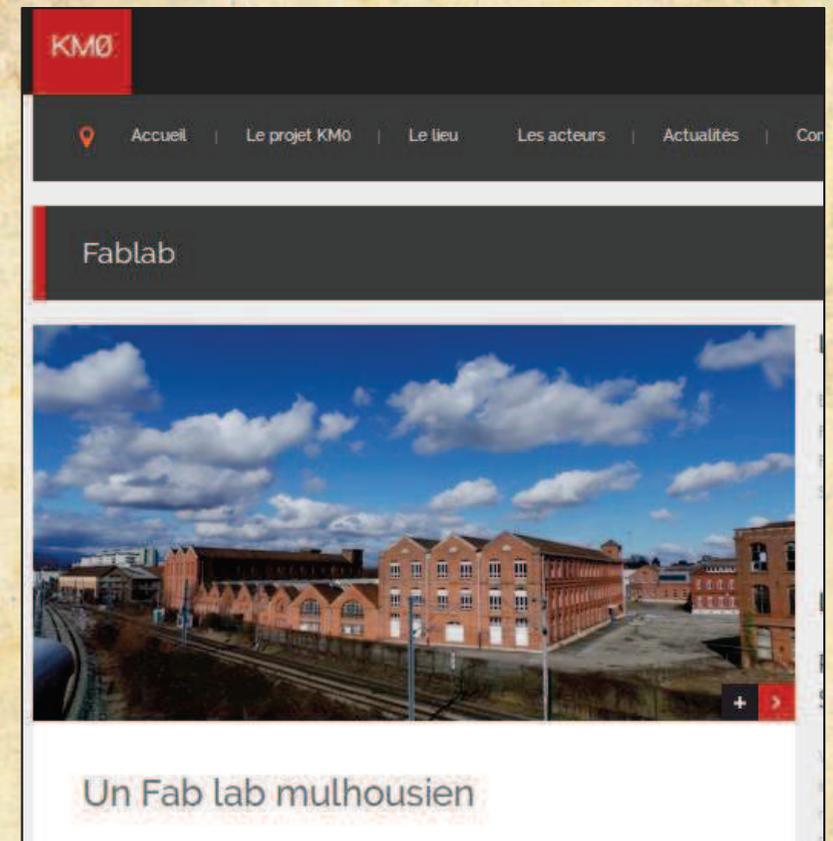
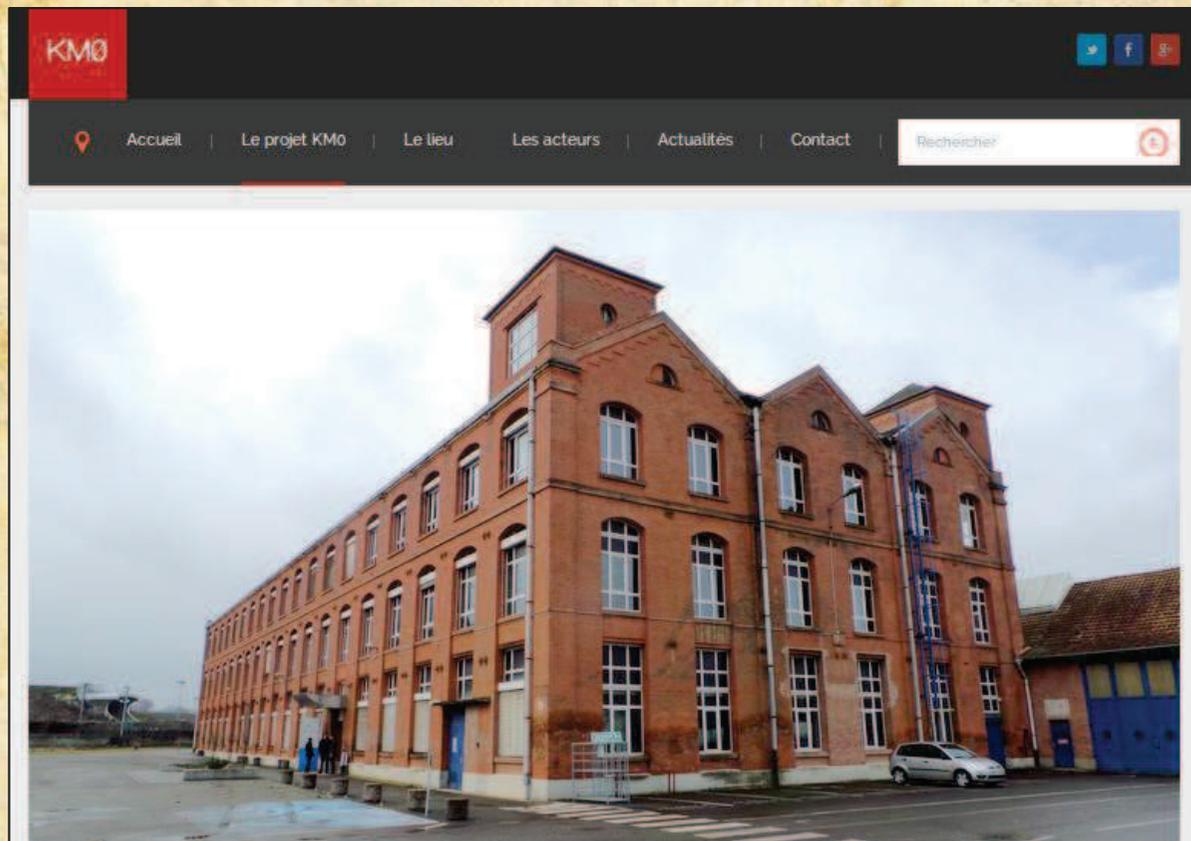
- initiation et formation à mettre en place de façon plus systématique
 - sketch-up,
 - soudure,
 - cours électronique



Présentation du projet

Situation à la fonderie

- Situation vis-à-vis du KM0
- site web km0.info



Présentation du projet

Situation à la fonderie

- articles du PÉRISCOPE



Le PÉRISCOPE
INFO ÉCONOMIQUE EN ALSACE À 360°

Actus en Alsace | Tous les articles » | Le Journal – Le Concept » | L'Apériscopie, l'apéritif des professionnels

▶ Le Technistub souhaite s'implanter aux côtés du Km0

Posté le 03 avril 2014.

Fondé par Emmanuel Laurent, docteur ingénieur, le Technistub se situe au Parc de la Mer Rouge à Mulhouse. Inspiré des "Fablab", cet atelier technique collaboratif a vu le jour en janvier 2012. Il souhaite désormais intégrer le futur village Fonderie. Gros plan sur ce laboratoire d'idées concrètes.



Le Technistub est un lieu de créativité et de développement de projets en vue de les concrétiser. Installé dans un local de 150m² équipé de matériels très variés pour travailler le métal, le bois, l'électronique, l'impression 3D avec des technologies souvent basées sur le numérique, il a besoin de place pour pouvoir se développer. Ses membres souhaitent s'implanter sur le futur village Fonderie aux côtés du Km0, pour échanger et produire dans cet environnement techno-créatif en tant que Fablab mulhousien.

Présentation du projet

Futurs locaux

- Photos, explication des aménagements (grandes lignes)
- Séparation des locaux entre les 2 structures.



Présentation du projet

Futurs locaux

- Ce qu'il va y avoir à faire !!
(travaux,...)
 - Aménagement
 - Électricité
 - etc.
 - On a déjà fait ce genre de choses dans les locaux actuels



Présentation du projet

Finances

- Budget 2014 (Thierry Adloff)
- Tarifs d'accès aux machines (Stephane Laborde)
- Plan de financement prévisionnel pour 2015 (Thierry Adloff)
- cf. présentations séparées.

Présentation du projet

Actions à venir (presse, événements, etc)

- Participation à des événements/festivals
 - Festival de Sewen



Informations pratiques 8^{ème} édition

Horaires et tarifs :
 Vendredi 19h30 - 23h00 entrée libre
 Samedi 14h00 - 19h00 entrée libre
 Samedi 19h00 - 23h00 entrée concerts **5€**
 Dimanche 11h00 - 17h00

Mulhouse Colmar Belfort
ROUND POINT ASPACH
FESTI DÉBAT
 Sewen

MJC-SEWEN

Concerts **Débats** **Jeux** **Ateliers** **Visites**
Projections Expositions **Spectacles** **Navette Restauration**

Menu samedi soir : 6€
 Risotto aux légumes et panisse

Menu dimanche midi : 8€
 Tarte aux légumes, crudités, fromage et café

En bus
 Mulhouse gare 16h10
 Pont d'Aspach 16h47
 Guerenheim 16h50
 Senthelm 16h55
 Lautre 16h58
 Masevaux 17h00
 Sickers 17h05
 Niederbruck 17h06
 Kirchberg 17h08
 Wegscheid 17h11
 Oberbruck 17h14
 Dolleren 17h15
 Arrivée salle polyvalente SEWEN 17h18

Navette retour gratuite jusqu'au Pont d'Aspach
 Départ 17h00

Une boisson sans alcool offerte sur présentation du ticket de bus.

Festi-Débat / MJC de Sewen Courriel : festi.debat.sewen@gmail.com
 Tél : 06 74 51 73 07 Blog : http://festi-debat.blog4ever.com

Merci à nos partenaires et à tous ceux qui, de près ou de loin, soutiennent cette manifestation et participent à son organisation.

8^{ème} FESTI DÉBAT

Les enfants du numérique
 Sewen 25, 26, 27 avril 2014

Présentation du projet

Actions à venir (presse, événements, etc)

- Participation à des événements/festivals
 - Maker Faire Paris, 21 & 22 Juin 2014



Maker Faire Paris 2014



- Maker Faire, c'est :
 - Un type d'événement initié par Make: magazine
 - 100 événements (maker Faire et mini maker faire) organisés en 2013 dans le monde
 - 1 mini-maker faire en France en 2013, à Saint-Malo
 - 1 maker Faire Europe à Rome
- Maker Faire fera étape à Paris en Juin 2014
 - Organisé par le fabshop
 - Se déroulera au 104 près de la Vilette à Paris

Maker Faire® Paris

21 & 22 juin 2014



Appel aux Makers !



Maker Faire Paris vous invite à rejoindre le
Maker Mouvement.

Répondez à notre **appel aux makers** et venez présenter vos créations dans l'esprit **Do it yourself !**

Maker Faire Paris 2014



- 2 questions :
 1. Qui vient?
 2. Est-ce que Technistub doit/veut tenir un stand ?
- Des débats ont eu lieu sur le groupe de discussion (un peu) et le vendredi soir.
- Plusieurs interrogations demeurent :
 - Que peut-on montrer d'intéressant ? Doit-on montrer qqch que les autres ne font pas ? Etc.

A promotional poster for Maker Faire Paris 2014. The top section features the text "Maker Faire Paris" in a blue box, with "21 & 22 juin 2014" below it. The middle section includes a red robot icon with an 'M' on its chest, the text "Appel aux Makers !" in large red letters, and a circular badge that says "tous MAKERS". The bottom section is a blue box with white text: "Maker Faire Paris vous invite à rejoindre le Maker Mouvement. Répondez à notre appel aux makers et venez présenter vos créations dans l'esprit Do it yourself !".

Maker Faire Paris
21 & 22 juin 2014

Appel aux **Makers !** tous **MAKERS**

Maker Faire Paris vous invite à rejoindre le **Maker Mouvement**.
Répondez à notre **appel aux makers** et venez présenter vos créations dans l'esprit **Do it yourself !**

- Pas mal de choses sont possibles et méritent d'être exposées, par exemple (en vrac) :
 - le velocar de Yann ;
 - les diverses machines “maison” de Julien. Imprimante 3D, presse/plieuse de tôle, découpe plasma, soudeuse par point, remorque à partir d'un Express , etc.
 - L'éolienne de Matthieu ;
 - le compte à rebours géant de Daniel ;
 - la fonderie numérique (sic) de Martial ;
 - future presse à sérigraphie de Martial et Yvan ;
 - le moteur Stirling de Pierre ;
 - l'imprimante 3D de Pierre ;
 - des meubles fabriqués à la CNC ;
 - Divers arduino et Raspberry Pi;
- La décision devra être prise rapidement car le 21 juin, c'est demain !

Présentation du projet

Actions à venir (presse, événements, etc)

- Participation à des événements/festivals
 - Fab10, Barcelone 2-8 Juillet 2014



The screenshot shows the website for the 10th International Fab Lab Conference in Barcelona. The background is an aerial view of the city. The main text reads: "THE 10TH INTERNATIONAL FAB LAB CONFERENCE BARCELONA 2-8 JULY 2014". A prominent red "REGISTER" button is centered below the text. The top navigation bar includes "SIGN IN" and "REGISTER" buttons, and a menu with "SYMPOSIUM", "ACCOMMODATION", and "PRESS". The bottom footer contains logos for "Iaac FAB LAB BARCELONA", "Ajuntament de Barcelona", "THE CENTER FOR ITS AND FABRICS", "FAB FOUNDATION", and the email "info@fab10.org".

Présentation du projet

Actions à venir (presse, événements, etc)

Carnaval 2015

Objectifs:

- Faire parler du stub
- Concretiser la dynamique du stub en organisant des ateliers de travail sur un thème précis

Moyens:

- Création d'un groupe de travail
- Création d'un calendrier et d'une méthode



Présentation du projet

Actions à venir (presse, événements, etc)

Course de caisses à savon

Objectifs:

- Faire parler du stub au niveau (inter)national
- Concretiser la dynamique du stub en organisant un événement complexe impliquant de nombreux acteurs

Moyens:

- Création d'un groupe de travail
- Travail sur la partie legale/administrative
- Recherche de sponsors
- Etablissement d'un calendrier

Présentation du projet

Actions à venir (presse, événements, etc)

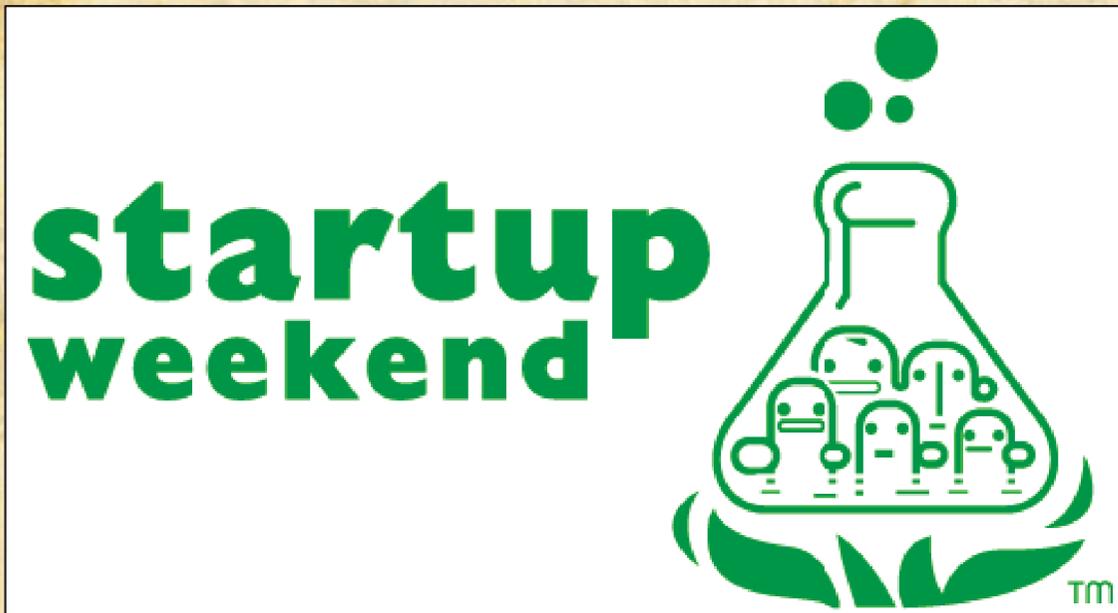
- Organisation d'événements DIY/Hack
 - Open Bidouille Camp (<http://openbidouille.net/>)?
 - « Open Bidouille » est une association loi 1901 créée suite au succès du premier Open Bidouille Camp (OBC) en Septembre 2012 : une fête populaire dédiée à la bidouille ou DIY, en mode atelier.
 - Il suffit d'adhérer à la charte et de contacter l'association pour en discuter.
 - L'idée est d'essayer de se rendre à un OBC pour voir et décider si on veut en organiser un aussi.



Présentation du projet

Actions à venir (presse, événements, etc)

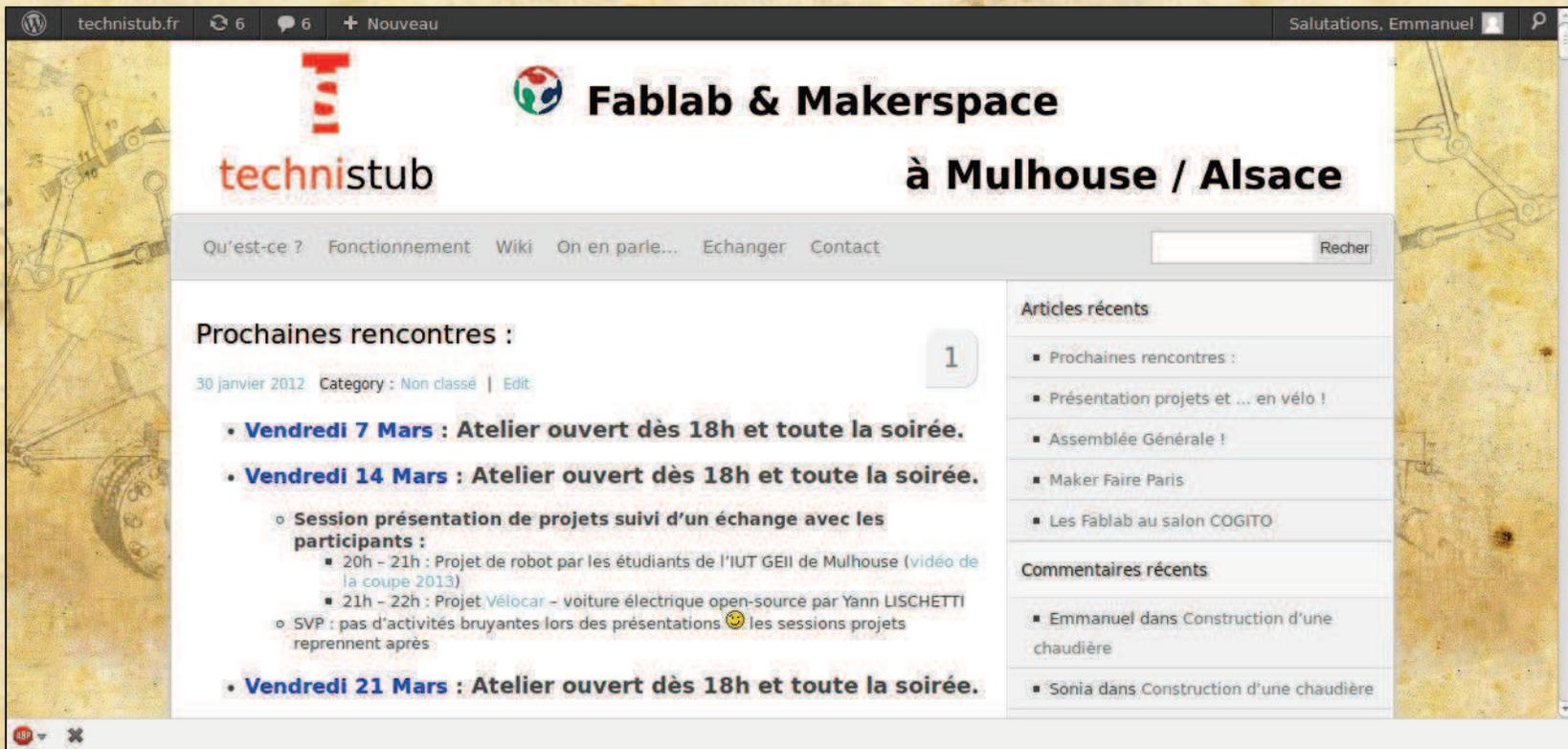
- start-up Week-end



Présentation du projet

Actions à venir (presse, événements, etc)

- site web Technistub.fr et réseaux sociaux
 - à alimenter, blog, wiki, FB, Twitter, etc.
 - documentez vos projets !



The screenshot shows the website for Fablab & Makerspace à Mulhouse / Alsace. The page features a navigation menu with links for 'Qu'est-ce?', 'Fonctionnement', 'Wiki', 'On en parle...', 'Echanger', and 'Contact'. A search bar is located on the right. The main content area is titled 'Prochaines rencontres :'. It lists several upcoming events:

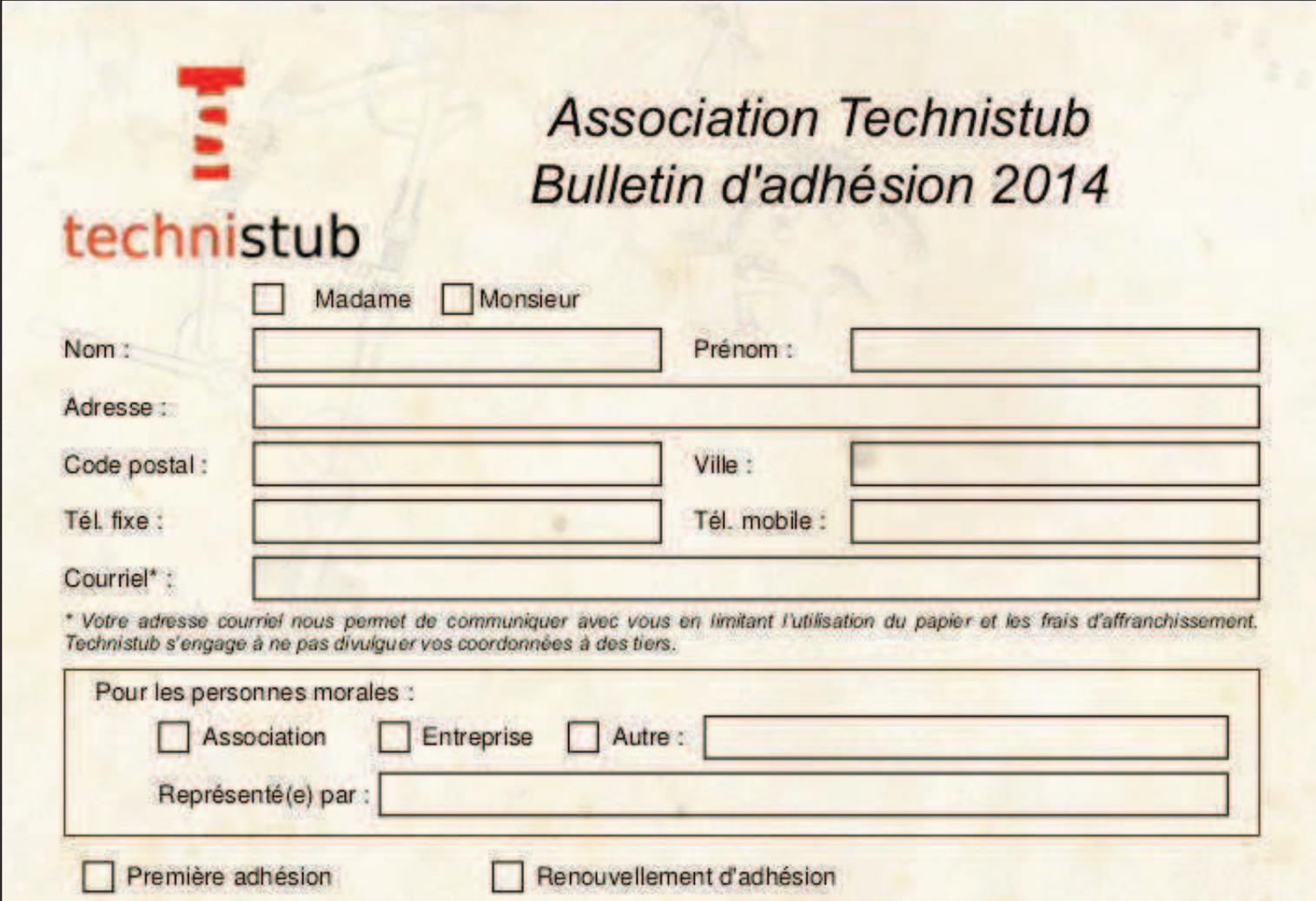
- Vendredi 7 Mars : Atelier ouvert dès 18h et toute la soirée.**
- Vendredi 14 Mars : Atelier ouvert dès 18h et toute la soirée.**
 - Session présentation de projets suivi d'un échange avec les participants :
 - 20h - 21h : Projet de robot par les étudiants de l'IUT GEII de Mulhouse (vidéo de la coupe 2013)
 - 21h - 22h : Projet Vélocar - voiture électrique open-source par Yann LISCHETTI
 - SVP : pas d'activités bruyantes lors des présentations ☺ les sessions projets reprennent après
- Vendredi 21 Mars : Atelier ouvert dès 18h et toute la soirée.**

On the right side, there are sections for 'Articles récents' and 'Commentaires récents'. The 'Articles récents' section lists: 'Prochaines rencontres', 'Présentation projets et ... en vélo !', 'Assemblée Générale !', 'Maker Faire Paris', and 'Les Fablab au salon COGITO'. The 'Commentaires récents' section lists: 'Emmanuel dans Construction d'une chaudière' and 'Sonia dans Construction d'une chaudière'.

Présentation du projet

Points divers

- bulletin d'adhésion




technistub

*Association Technistub
Bulletin d'adhésion 2014*

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Courriel* :

* Votre adresse courriel nous permet de communiquer avec vous en limitant l'utilisation du papier et les frais d'affranchissement. Technistub s'engage à ne pas divulguer vos coordonnées à des tiers.

Pour les personnes morales :

Association Entreprise Autre :

Représenté(e) par :

Première adhésion Renouvellement d'adhésion

Présentation du projet

Points divers

- La couserie
 - Nouvelle association partenaire de Technistub
 - A Mulhouse
 - Association d'arts textiles
 - Activités communes avec Technistub



La Couserie



Présentation du projet

Points divers

- autre ?



technistub

Association Technistub Assemblée générale 2014

Événements DIY

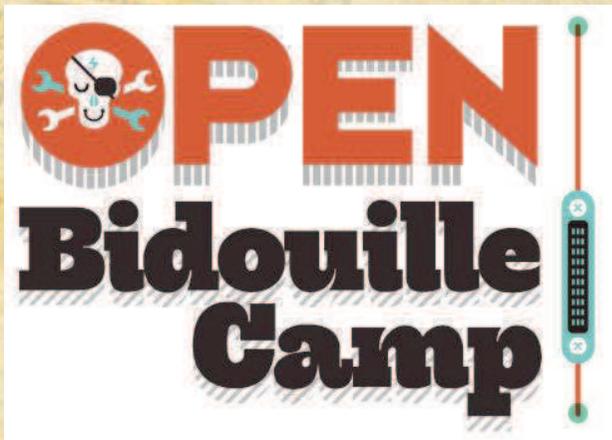
4 avril 2014 – S.Laborde

Evénements DIY

- Certains membres de Technistub ont exprimé le souhait d'organiser un/des événements "DIY" à Mulhouse.
- Pour cela, il serait peut-être bon de voir ce qui se fait ailleurs et de s'inspirer de ce qui marche bien en laissant de côté ce qui ne nous convient pas.

Evénements DIY

- Plusieurs types d'événements sont intéressants à visiter avec (entre autres) :
 - Open bidouille camps
 - Maker Faire
 - Fab10



Open Bidouille Camps (OBC)

- L'association loi 1901 Open Bidouille a été créée suite au succès du premier Open Bidouille Camp (OBC), le 22 septembre 2012 à Mains d'Œuvres (Saint-Ouen) : une fête populaire dédiée à la bidouille ou DIY (Do It Yourself), en mode atelier.
- Son principal objectif est d'organiser plein d'autres OBC en France et ailleurs. Comme Facebook, on sera toujours gratuit. Mais nous, on ne se sert pas de vos données.
- Aujourd'hui des initiatives Open Bidouille Camp se multiplient dans plusieurs villes de France comme à Bordeaux ou Brest.
- Il suffit d'adhérer à la charte et nous passer un petit coup de fil/mail pour en discuter.
- Copier/coller de <http://openbidouille.net/>



Maker Faire Paris 2014



- Maker Faire, c'est :
 - Un type d'événement initié par Make: magazine
 - 100 événements (maker Faire et mini maker faire) organisés en 2013 dans le monde
 - 1 mini-maker faire en France en 2013, à Saint-Malo
 - 1 maker Faire Europe à Rome
- Maker Faire fera étape à Paris en Juin 2014
 - Organisé par le fabshop
 - Se déroulera au 104 près de la Vilette à Paris

Maker Faire® Paris

21 & 22 juin 2014



Appel aux Makers !



Maker Faire Paris vous invite à rejoindre le **Maker Mouvement.**

Répondez à notre **appel aux makers** et venez présenter vos créations dans l'esprit **Do it yourself !**

Maker Faire Paris 2014



- 2 questions :
 1. Qui vient?
 2. Est-ce que Technistub doit/veut tenir un stand ?
- Des débats ont eu lieu sur le groupe de discussion (un peu) et le vendredi soir.
- Plusieurs interrogations demeurent :
 - Que peut-on montrer d'intéressant ? Doit-on montrer qqch que les autres ne font pas ? Etc.

A promotional poster for Maker Faire Paris 2014. At the top, it says 'Maker Faire Paris' in a blue box. Below that, the dates '21 & 22 juin 2014' are written in blue. The main text reads 'Appel aux Makers !' in large, bold letters, with 'Appel aux' in grey and 'Makers !' in red. To the left of this text is a red robot icon with a white 'M' on its chest. To the right is a red circular stamp that says 'tous MAKERS' in white. At the bottom, a blue box contains the text: 'Maker Faire Paris vous invite à rejoindre le Maker Mouvement. Répondez à notre appel aux makers et venez présenter vos créations dans l'esprit Do it yourself !' in white.

- Pas mal de choses sont possibles et méritent d'être exposées, par exemple (en vrac) :
 - le velocar de Yann ;
 - les diverses machines “maison” de Julien. Imprimante 3D, presse/plieuse de tôle, découpe plasma, soudeuse par point, remorque à partir d'un Express , etc.
 - L'éolienne de Matthieu ;
 - le compte à rebours géant de Daniel ;
 - la fonderie numérique (sic) de Martial ;
 - future presse à sérigraphie de Martial et Yvan ;
 - le moteur Stirling de Pierre ;
 - l'imprimante 3D de Pierre ;
 - des meubles fabriqués à la CNC ;
 - Divers arduino et Raspberry Pi;
- La décision devra être prise rapidement car le 21 juin, c'est demain !

Fab10 Barcelona

- 10th international Fab lab conference
- Barcelona, 2-8 Juillet 2014



The screenshot shows the homepage for the 10th International Fab Lab Conference in Barcelona. The background is an aerial view of the city. At the top left, there is a logo for '10 FAB BCN' with the tagline 'FROM FAB LABS TO FAB CITIES'. To the right of the logo are navigation buttons for 'SYMPOSIUM', 'ACCOMMODATION', and 'PRESS'. Further right are 'SIGN IN' and 'REGISTER' buttons. In the top right corner, there are social media icons for Facebook and Twitter. The main text in the center reads 'THE 10TH INTERNATIONAL FAB LAB CONFERENCE' followed by 'BARCELONA' in large letters and '2-8 JULY 2014'. A prominent red 'REGISTER' button is located below the main text. At the bottom of the page, there is a footer with logos for 'Iaac FAB LAB BARCELONA', 'Ajuntament de Barcelona', 'THE CENTER FOR ITS & FAB LABS', 'FAB FOUNDATION', and the email address 'info@fab10.org'.



technistub

Association Technistub Bulletin d'adhésion 2014

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Courriel* :

** Votre adresse courriel nous permet de communiquer avec vous en limitant l'utilisation du papier et les frais d'affranchissement. Technistub s'engage à ne pas divulguer vos coordonnées à des tiers.*

Pour les personnes morales :

Association Entreprise Autre :

Représenté(e) par :

Première adhésion

Renouvellement d'adhésion

Je m'implique, je souhaite être membre actif (20 €) Membre usager (20 €)

Je suis mineur. Je joins une autorisation parentale.

J'autorise Technistub à utiliser des photos et/ou vidéos où j'apparais (voir règlement intérieur)

Don complémentaire avec déduction fiscale de 66%

Montant : euros

Si vous payez des impôts, un don de 30 € ne vous coûte en fine que 10,20 €, un don de 100 € que 34 €. L'association vous remettra un reçu fiscal (article 200 du code général des impôts).

En devenant membre de Technistub, vous soutenez le projet d'atelier en partageant ses valeurs et en œuvrant au développement de la communauté.

En étant membre usager, vous pouvez accéder au matériel mis à disposition à des tarifs fixés par le règlement intérieur.

En vous impliquant régulièrement dans les actions portées par Technistub (aménagement de l'atelier, réparation de matériel, participation aux manifestations publiques,...) vous pouvez devenir membre actif après avis du CA et bénéficier de tarifs réduits pour l'accès au matériel. Vous participez ainsi au bien commun de Technistub ! Et vous disposez d'une voix délibérative aux assemblées générales.

Tous les membres s'engagent à respecter les statuts de l'association et le règlement intérieur consultables à l'atelier et disponibles sur le site internet www.technistub.fr.

Règlement :

Espèces Chèque à l'ordre de Technistub

A le

Signature :

Administration

N° chrono :

Carte de membre

Enregistré

Mineur OK

Reçu fiscal

Statut actif OK

Bulletin à retourner par courrier ou par mail

Association Technistub - 130 rue de la Mer-Rouge 68200 Mulhouse

Courriel: info@technistub.fr - Téléphone: 09 52 87 32 81